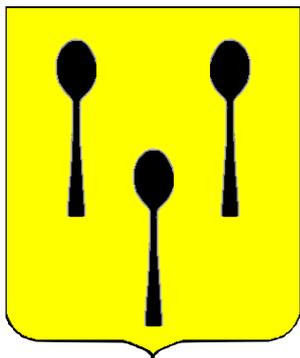


L'Oreiller du Roy



numéro 3



Une énigme généalogique : l'origine des Bournonville

par
Thomas DELVAUX

*[...] Un beaume droit, un lion,
Un éperon doré, ensemble
Un cordon d'or, enfin tout tremble
Jusqu'à un pauvre trépassé
Qui reposoit en paix [...]*¹

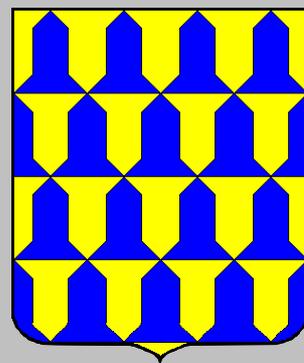
A l'image des Créquy², les Bournonville dominent le devant de la scène à l'aube du règne personnel de Louis XIV³. L'accession à la pairie en 1652 suscite également pour cette famille des interrogations sur leurs origines. La question est lancée par Jean-Baptiste Christyn⁴ en 1663⁵, à la faveur d'une charte qu'il redécouvre⁶. L'interprétation de ce texte laisse à penser qu'un lien existe entre la maison de Guines et les Bournonville mais sa véracité est douteuse. Au delà du débat initié sur les origines des Bournonville, l'authenticité de cette charte pose la question du travail historique réalisé à l'époque moderne.

La postérité des comtes de Guines

L'hypothèse d'une postérité négligée des comtes de Guines naît à l'aube du XVII^e siècle suite à l'analyse d'un chapitre de Lambert d'Ardres⁷ :

"cb[apître] XXIII. Comment le conte Eustache espousa Susenne fille du chambelain de Flandres.

Ledict Eustache, conte de Guisnes, espousa la fille d'ung noble homme nommé Sigre de Chermenies, chambelain de Flandres ; de laquelle il eult cinq enfans, assavoir Bauduin, Guillaume, Renialme, Alix et Beatrix. Tous lesquelz il fist moult bien endoctriner et aprendre les ars libéraulx, fist aussi instruire les filz aulx armes aveucques les gentilz hommes du pais de Flandres. Et pour ce qu'il n'estoit homme cruel ne remply de mauvaistié, Dieu ne luy abregea ses jours ; mais vesquit grant aee, et paia le deu de nature viel et anchien."



1 ADN, B 19641

2 Cf. Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII^e siècle*, *L'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48

3 Cf. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, *L'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10

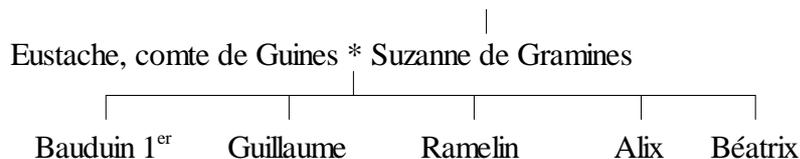
4 Jean-Baptiste Christyn, chevalier, baron de Meerbecke, conseiller d'Etat du Roy et chancelier de Brabant (1688), ° 06.02.1630 Bruxelles, + 28.10.1690 Bruxelles, fils de Pierre, premier huissier au conseil souverain de Brabant (1620) et de Marie van den Hove.

5 Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663

6 *Ibid.* p. 68-69

7 Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium*, *Société Académique des Antiquaires de la Morinie*, Saint-Omer, 1855

Siger de Gramines, chancelier de Flandre



Plus que l'étude de la dynastie des Guines, Lambert d'Ardres s'attache essentiellement à la succession comtale. Il égraine les chefs de Nom, délaissant les cadets pour lesquels il n'a guère d'affinité. Les collatéraux d'Eustache, comte de Guines ne présentent, à ses yeux, aucun intérêt :

"ch[apitre] XVII. Comment Raoul conte de Guisnes espousa Rose fille au conte de S[aint]-Pol et d'elle engendra Eustache.

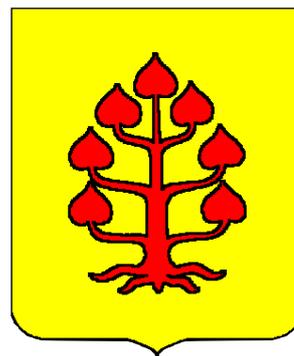
Cestuy Raoul olt en mariaige la fille du tres noble et chevaleureux Hues, conte de S[aint]-Pol, par odeur et couleur de ceste fleur appellée Rose ; de laquelle il olt ung filz nommé Eustache, et plusieurs aultres de sa sorte et à luy semblables en faitz d'armes. Sy eult aussi plusieurs filles de beaulté et forme excelentes ; desquelz pour eviter ennuy et prolixité, et aussy qu'il ne sert a propos, et n'est heure de parler de chascun d'eulx en particulier, mesmes que n'aurons deliberé d'en faire mention, nous passerons a tant, et parlerons seulement dudict Eustache filz aisé.

Ce silence volontaire laisse la porte ouverte à diverses théories sur lesquelles il convient de revenir. Ainsi, André Duchesne écrit le 13 mars 1622⁸ :

"A Monsieur le baron de Bernieulles en sa maison.

Revoyant un manuscrit que j'ay des comtes de Guines, duquel l'autheur vivoit l'an 1200⁹, et en ayant communiqué à monsieur d'Hozier, je le priay de vous en toucher quelq[ue]s mots par ses lettres", s'ensuit un arbre, retranscrit ici par la méthode d'Aboville :

- 1 Siffrid, comte de Guines, duquel les historiens lorrains font descendre faussement les comtes de Boulogne et les ducs de Lorraine, vivoit l'an 920. Espousa Elslande de Flandres, fille de Baudouin le Chauve, co[m]te de Fla[ndres]*
- 11 Ardolf, comte de Guines espousa Mahaut de Boulongne, fille d'Ernieule, ou d'Ernulde, comte de Boulongne*
- 111 Raoul, comte de Guines espousa Roselle, fille de Hugues, comte de St-Pol*
- 112 Roger de Guines*
- 1111 Eustache, comte de Guines espousa Suzanne, fille de Sighier de Ghermiays, chambrier de Flandres*
- 1112 autres enfans no[n] nom[m]es en l'Histoire*
- 11111 Baudouin, comte de Guines, rebastit le monastère d'Andre l'an 1084*
- 11112 Guillaume de Guines*
- 11113 Ramelin, que je pense avoir eu en partage la terre de Créquy*



A peine 9 ans plus tard, André Duchesne abandonne cette hypothèse en ne la faisant pas figurer dans son histoire de la maison de Guines¹⁰ : il est probable qu'il ne trouva rien d'autre que cet indice onomastique pour rattacher les Créquy aux Guines. Source largement insuffisante en tant que telle et

⁸ *Cabinet d'Hozier 112, f° 187-188*

⁹ Lambert d'Ardres, *op. cit.*

¹⁰ André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631

non confirmée par d'autres titres. Pour autant, cette théorie reste dans les mémoires et resurgit quelques décennies plus tard dans les pages écrites par Estevan Casellas¹¹. En effet, l'*Arbol genealogico de la nobilissima casa de Bournonville* précise : "Ramelino fue otro hermano, de quien tuvieron origen los antiguos Señores de Crequi"¹² Cette allégation est ensuite abandonnée, notamment par Anselme qui, faisant état des travaux de Casellas dans son chapitre consacré aux Bournonville¹³, ne les cite pas dans celui des Créquy¹⁴.

Ce n'est pas le seul exemple où le sérieux d'Anselme est mis à mal. Ainsi, son travail est largement remis en cause par Charles Guiblet¹⁵ au sujet de la famille de Marolles : *Extrait de la généalogie de cette Maison*¹⁶ : "La maison de Marolles tient rang parmi les nobles Familles du pays de Touraine ; le premier que l'on trouve avoir possédé la Seigneurie de Marolles, est un certain Raoul de Marolles Chevalier, qui estant inspiré du Saint Esprit, & suivant les exhortations d'un certain Moine appelé Renaud, donna à Dieu & à l'Abbaye de S. Paul de Cormery, son domaine de Trian, sous le règne de Louis le Gros l'an 1130." Charles Guiblet annote son exemplaire¹⁷ en rayant et soulignant tel que nous venons de le retranscrire. La marge est modifiée comme suit : "Extrait de la généalogie chimérique de cette famille dressée par l'abbé de Villeloin qui a donné des Mémoires où il a inséré plusieurs généalogies sur lesquelles on doit aussi peu se fier que sur celle des Marolles dont il étoit issu et qu'il na pas manqué d'y mettre tout son long."

Casellas évoque également les origines scandinaves des comtes de Guines, suivant en cela les indications fournies par Duchesne¹⁸ : "Sigfrid, nació de los reyes Daneses. Fue primohermano del Rey de Dinamarca, y de Knut, hermano del mismo Rey Aquel conquistò el Pays de Guisnes, y mereció ser el primer Conde de Guisnes en 928."¹⁹ L'idée de cette genèse de la Maison de Guines est soutenue par les multiples raids opérés par les Vikings en Flandre dès la fin du IX^e siècle²⁰, faisant notamment le désespoir du clergé d'Arras²¹ : "Les hommes du Nord continuent de tuer et de capturer les chrétiens ; ils dévastent sans répit églises et maisons, et incendient les villes. Le bord des routes est jonché de cadavres de religieux et de gens du peuple, de nobles et d'autres, de femmes, d'enfants et de nouveaux-nés."²²

L'épreuve du temps

11 Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelona, 1680

12 "Ramelin était un autre frère, qui est à l'origine des anciens seigneurs de Crequi". *Ibid.* f° 5

13 Pierre (de) Guibours "le père Anselme (de Sainte-Marie)", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1730, 3^e édition, tome 5, pp. 824 & ss.

14 Pierre (de) Guibours "le père Anselme (de Sainte-Marie)", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1730, 3^e édition, tome 6, pp. 777 & ss.

15 Généalogiste de l'ordre de Saint-Lazare (09 mars 1721) et des écuries du duc d'Orléans, garde de la bibliothèque du Roi. Décédé et inhumé paroisse Saint-Sauveur le 14 août 1748.

16 Pierre (de) Guibours "le père Anselme (de Sainte-Marie)", *Le palais de l'honneur ou les généalogies historiques des illustres maisons de France, et de plusieurs nobles familles de l'europe*, Paris, 1663, p. 475

17 Celui-ci est conservé à la BNF sous la côte RES-LM1-10.

18 *Op. cit.*, pp. 3 & ss

19 Sigfrid, de sang royal danois, était un cousin du roi du Danemark, et de Knut, le frère du roi. Il a conquis le territoire de Guisnes, et mérité d'en être le premier comte en 928.

20 John Haywood, *Atlas des Vikings*, Autrement, Paris, 1996, pp. 64-65

21 Cette vision a longtemps forgé la légende noire des Vikings : les monastères régulièrement pillés en raison de la concentration d'objets en métal précieux étant aussi les lieux où la mémoire des hommes s'écrivait sur les parchemins qui nous sont parvenus.

22 *Annales de l'abbaye Saint-Vaast*, 884

Oreiller du Roy

Comme il a déjà été dit dans *La légende de Raoul de Créquy*²³, la chronologie des premiers degrés de nombreuses familles est bousculée²⁴. Tel en est-il le cas des seigneurs de Bournonville, malgré une tradition révélée bien après les faits ? La chronologie permet-elle de soutenir cette théorie ? En accolant les comtes de Guines aux seigneurs de Bournonville, on obtient l'échelle de temps suivante :

		naissance	décès	mariage	comte de Guines
Guines	Sigfrid		961/8		928-961/8
	Adolphe		997	972	961/8-997
	Raoul	972 /	1034	~1002	997-1034
	Eustache	~1005	1060		1034-1060
	Baudouin 1 ^{er}	~1030	1091		1060-1091
Bournonville	Guillaume	~1035	1071/84		
	Gérard	~1060	1101	/ 1084	

L'aube avérée des seigneurs de Bournonville est la naissance de Guillaume *le Brun* vers 1030/5, lequel fortifie son fief vers 1050²⁵. Ces dispositions permettent d'envisager une filiation possible entre Eustache, comte de Guines, et Guillaume de Bournonville. Un respect de la chronologie qui, au final ne règle rien : un anachronisme eut été rédhibitoire ; ici, l'absence de conflit ne permet cependant pas de certifier le lien dynastique.

L'anthropogonie héraldique

Au delà de l'aspect chronologique reliant les Guines aux Bournonville, Casellas tisse dans son premier chapitre un trait visant à établir une parenté héraldique depuis les comtes de Boulogne :

"Fruto 1. Antigüedad de la casa de Bournonville

Los Señores pues desta antigua Casa, y Prosapia de Bournonville, son conocidos por este apellido, desde la decima centuria de la Gracia, en el Pais Bullones ; y tienen su decendencia por via de Varon, de los Condes de Guisnes, nacidos de los Reynes de Dinamarca. Por via de Embra, de los Condes Floresteros de Flandes, de San Paul, de Pontieu, y de Bolonia. Destos de Bolonia, se conservaron las Armas, que son unas bolas : aunque solo se diferenciavan en los colores ; sigun la costumbre que entonces observaban los hermanos segundos. Avanzandose mas el tiempo, añadiéron caulas à la bolas, por cuyo respeto las llamaron los antiguos Heraldos, Cucharas ; las quales mantuvieron hasta la centuria decima tercia, y desta en adelante, tomaron las Armas de los antiquissimos Barones de Lyanes ; en que se esculpia en Campo negro un Leon blanco empinado, y coronado de Oro ; por el casamiento de una hija desta Casa, la qual les incorpore el Vizcondado de Lyanes, Castellania ereditaria de Beaurain, por extincion de los Rijos Varones de la familia de Lyanes. En donde estava unida la de los Coletes, Ilustres, y antiguos Castellanos, ò Vizcondes de Beaurain ; hijos segundo genitos de los Señores de Beaurain, muy poderosos ya ante le los años 950. y fûdadores de la mayor parte de la Abadia de San Andres, en Artois, y de otras Abadias en otros lugares.

La figura de los siguientes escudos, representan las antiguas Armas de los Bournonville, y las de Lyanes en que se mudaron despues, y se conservan aora."²⁶

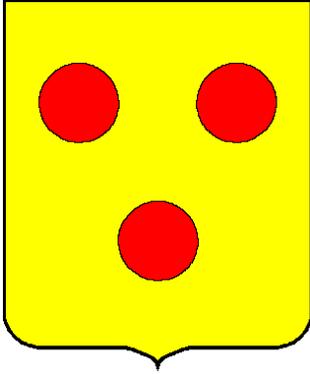
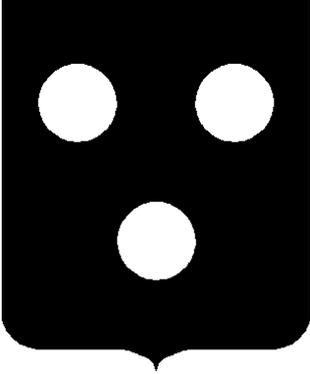
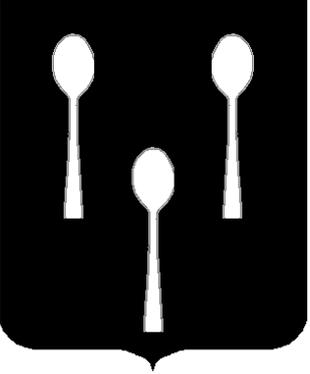
23 Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006

24 En effet, plusieurs générations ont été oubliées au fil du temps.

25 La construction depuis 1997 du château de Guédelon a permis d'estimer l'édification d'un château-fort en pierre à 5 ou 10 ans. L'érection d'une motte féodale en bois devrait durer environ 5 ans et mobiliser environ 15 000 pièces de bois. L'achèvement de la motte se situe probablement vers 1060.

26 **Fruit 1. Antiquité de la Maison de Bournonville**

Les seigneurs de cette antique Maison sont connus sous le patronyme de Bournonville dans le Boulonnais depuis le dixième siècle. Ils descendent des Comtes de Guisnes nés des rois de Danemark ; des forestiers de Flandre, des Maisons de Saint-Paul, Ponthieu et Boulogne. De cette dernière, les armes ont été conservées, qui sont des besants : ils se différencient seulement dans les émaux que les cadets brisent suivant la coutume. Avec le temps, des manches ont été ajoutées aux besants, désormais appelés cuillers dans le respect de l'ancienne héraldique, ceci jusqu'au

<i>Boulonia</i> ²⁷	<i>Bournonville</i>		
			
de los principes y condes de Bolonia sobre el mar ²⁸	Antiguo ²⁹	Despues de la guerra santa ³⁰	Moderno o Lianes ³¹

Cet argument ne manque pas d'être fallacieux à plus d'un titre :

- Les armes des Bournonville sont présentées comme la suite naturelle de celles des comtes de Boulogne, cependant cette filiation passe sous silence l'interruption que constitue les comtes de Guines³² dont les armes, connues pour les générations suivantes, sont vairées.
- Le besant tire son origine d'une monnaie byzantine éponyme : "*Byzantium nummus*" créée en 1092 par Alexis 1^{er} Comnène. Le premier seigneur de Bournonville est antérieur à cette date : comment cette Maison aurait-elle pu hériter de ce qui ne peut pas encore être une caractéristique des comtes de Boulogne ?
- De même, l'héraldique commence à exister au XII^e siècle³³, soit un siècle après l'apparition du lignage de Bournonville.
- Si les armes anciennes des Bournonville sont réputées être les cuillers avant le mariage d'Hugues et d'Yolande de Lianes vers 1300³⁴, l'usage de besants pour cette famille n'est attesté que par les tenants de cette filiation héraldique, et non par des documents.

La genèse des premières armes de Bournonville demeure une énigme. La thèse développée par Casellas utilise des données anachroniques pour se justifier, voire les complète par des éléments sans doute

dixième siècle, puis ils ont pris les armes antiques des barons de Lianes, qui est un lion d'argent couronné d'or sur un champ de sable ; ils portent le titre de vicomte de Lianes, en mémoire d'un mariage avec une demoiselle de cette Maison, et de châtelains héréditaires de Beaurain, par l'extinction des seigneurs de la famille de Lianes. C'est ainsi que je me suis attaché aux illustres et antiques châtelains et vicomtes de Beaurain, cadets des seigneurs de Beaurain, très puissants dès avant l'an 950. Fondant l'essentiel de l'abbaye de Saint-André en Artois, et d'autres ailleurs.

Le schéma suivant représente les armes anciennes de Bournonville, puis de Lianes après leur héritage, lesquelles sont conservées depuis.

27 "Boulogne"

28 "Des princes et comtes de Boulogne-sur-Mer"

29 "Antique"

30 "depuis les Croisades"

31 "Armes modernes de Lianes"

32 Ce lien supposé entre les Boulogne et les Bournonville n'est pas direct puisque ceux-ci seraient cadets des comtes de Guines, eux-mêmes cadets (cognatiques) des comtes de Boulogne.

33 Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, Paris, 2004, p. 218 et Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1997, 3e éd., pp. 26 & ss.

34 Ce qui est d'ailleurs tout à fait plausible au cours du XIII^e siècle à partir de Pierre *le Valeureux*, époux de Mathilde de Saint-Omer, au vu de la documentation héraldique que nous connaissons.

inventés pour les besoins de la cause. De plus, la similitude des blasons ne constitue en rien une garantie dynastique, ainsi que l'indique Christyn aux f^o 112³⁵ et 114³⁶. Galvaudée dans un rôle qui ne lui sied pas, la science héraldique est ici mal employée.

Si l'origine boulonnaise du blason des Bournonville est à rejeter, la question du passage des armes "de sable à 3 cuillers d'argent"³⁷ au lion est tout aussi prégnante. Ainsi, Casellas précise que le changement est issu de l'alliance avec l'héritière de la vicomté de Lianes vers 1300. Cependant, Jean 1^{er} scelle des trois cuillers chargé d'un sautoir en 1320³⁸ et Jean II porte toujours les armes anciennes en 1384³⁹. Bertrand Schnerb propose une hypothèse selon laquelle les nouvelles armes de Bournonville dériveraient des armes de Fiennes⁴⁰. Thèse séduisante car, outre une comparaison héraldique⁴¹ et une chronologie plus en rapport avec cette évolution, on constate qu'elle coïncide avec l'extinction des Fiennes⁴² vers 1384/5 par la mort sans enfant du connétable. A cette date, il est possible que Jean II souligne sa proche parenté⁴³ en modifiant ses armes.

La charte et le texte

Comme l'indique Daniel Haigneré, de multiples indices laissent à penser que cette charte de 1071 est un faux, dont il convient de détailler chaque faiblesse⁴⁴ :

*"Ego Willelmus, Dominus temporalis Villa de Bornevilla, miles, omnibus praesentem paginam inspecturis veritatis testimonium acceptare. Noverit universitas vestra quod ego divina insperante gratia ob remedium animae meae, et matris meae Susanna, et antecessorum meorum, quidquid juris habebam in duabus partibus decimarum jacentium in parochia de Bornevilla, ex concensu uxoris meae Aleydis, filiorum, filiarumque mearum, in manus Domini Drogonis Morinensis Episcopi, multis adstantibus, ad opus Ecclesiae suae, nec non Canonicorum ibidem Deo servientium, libere et absolute reportavi, hereditario jure possidendum, et perpetuo, et ut nullam de caetero vel a jure vel a successoribus meis, super iisdem Decimis dicta Ecclesia Moriensis sustineat calumniam. Acta sunt haec coram viris nobilibus, videlicet Ramelino fratre meo, Gerardo D. de hesdunia socero meo, Arnolde de Ardres militibus, et aliis quam plurimis, videlicet Gerardo D. de Bugnimonte, Engranno de Formet et Godefrido Nonville. In cujus rei testimonium praesentes litteras Ecclesiae Morinensi contulimus sigilli nostri appensione munitas. Actum anno Domini millisimo septuagesimo primo, in vigilia Urbani Papae."*⁴⁵

35 Maisons portans differens noms & mesmes armes.

36 Maisons qui portent mesmes noms & differentes armes.

37 Parenty & Lorge, *Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais*, tome 1, 1989, p. 53 évoquent la variante suivante : "d'or à 3 cuillers de sable".

38 Daniel Haigneré, *Quelques chartes inédites concernant les abbayes, les prieurés, ou les paroisses de l'ancien Boulonnais*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 13, Boulogne-sur-Mer, 1882-1886, p. 457

39 François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863-76, 3^e édition, tome 3, col. 850

40 Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, pp. 39-40

41 Les émaux du nouveau blason de Bournonville sont inverse de celui de Fiennes.

42 Ils ne subsistent plus que par la branche des seigneurs de Heuchin nommée *du Bois*. Elle relève le nom de Fiennes au XVI^e siècle.

43 Jean II, seigneur de Bournonville a épousé Mahaut de Fiennes, soeur de Robert de Fiennes, connétable de France.

44 L'auteur remercie Jean-Charles Bédague, archiviste paléographe, de son aide lors de l'élaboration de cette étude.

45 Moi, Guillaume, seigneur temporel du domaine de Bournonville, chevalier, à tous ceux qui examineront cette présente charte, accepte ce témoignage de vérité. Sache votre corps que, la grâce divine m'inspirant pour le salut de mon âme, celle de ma mère Suzanne et de mes ancêtres, que j'ai remis tout un droit que j'avais sur deux parts de dîmes séantes en la paroisse de Bournonville, du consentement de ma femme Aleydis, de mes fils et filles, librement et absolument, aux mains du seigneur Drogon (ou Dreux), évêque des Morins, en présence de nombreuses personnes, pour le service de son Eglise et aussi celle des chanoines du même lieu servant Dieu, avec droit héréditaire des possesseurs et perpétuel et pour que ladite Eglise de Morinie ne subisse, à l'avenir, soit par le droit, soit par mes successeurs, au sujet de ces mêmes dîmes, aucune calomnie. Fait en présence d'hommes nobles, à

Ainsi, dès les premiers mots, "*dominus temporalis*" éveille l'attention. Cette expression ne germe dans les chancelleries qu'à partir de la fin du XII^e siècle et ne s'y diffuse qu'au siècle suivant. De même, les termes "*Borneville*", "*Bugnimonte*", "*Formet*" et "*Nonville*" n'ont guère leur place dans un texte du XI^e siècle, où le latin ne cotoie pas la langue vulgaire. Par conséquent, y lire "*Ardres*", forme qui n'apparaît pas avant le XV^e siècle, laisse sceptique sinon rêveur ... Un dernier détail scelle le caractère fourbe de ce document authentiqué par un sceau "suspendu". Là encore, ce processus est anachronique : la cire a d'abord été coulée sur une bande au bas du parchemin (le document est alors dit scellé sur simple queue) puis, à partir du XIII^e siècle, les sceaux ont été appendus au moyen de ficelles (lacs) de couleurs diverses dont les deux extrémités sont serties par la cire. (le scel est alors fait sur double queue). Affirmer que le seigneur de Bournonville possède une chancellerie disposant de cette technicité dès le milieu du XI^e siècle (alors que les châtelains de Saint-Omer ne commencent à sceller qu'à partir de 1157⁴⁶) paraît curieux voire suspect. Selon Jean-Baptiste Christyn, l'original est perdu, connu seulement par sa copie et empêchant par le fait tout examen critique plus poussé (analyse du parchemin, épigraphie, ...). Inconnue des cartulaires de Théroouanne (cf. infra), cette charte aurait pu n'être qu'égarée puisque, selon son découvreur, elle transita un temps par le chapitre de Lillers tandis que le trésor de Théroouanne était livré aux flammes. En conséquence, si la genèse de ce document n'ouvre la voie qu'à des spéculations, son contenu ne manque pas de susciter de multiples interrogations.

La dîme de Bournonville est au cœur de la charte de 1071, par le don qu'en fait Guillaume, mais n'apparaît pas dans l'inventaire du parc immobilier du chapitre en 1119. Elle se fait jour à nouveau en 1184 dans un privilège (dûment authentifié celui-là) énumérant les biens de l'abbaye de Licques⁴⁷. Ainsi, le pape Lucius III reconnaît la possession de la dîme de Bournonville à cette communauté : "*5^o decimam in Bornuilla, quam dedit vobis Henricus, Petro domino suo concedente.*"⁴⁸ Il est impossible, à partir de cet extrait, de savoir avec certitude s'il s'agit de toute la dîme ou simplement d'une partie. On a beau constater qu'il n'y a pas de proportion indiquée, pour "*la dîme de Brunemberch, que vous a donnée Robert de Mauvaise Herbe*" citée ensuite, il s'agit assurément d'une partie puisque la suivante est "*une autre dîme dans le même domaine, que vous a donnée un autre Robert*". De plus, l'identité des protagonistes n'est pas assurée : Daniel Haigneré⁴⁹ et Bertrand Schnerb⁵⁰ proposent que ce Pierre soit assimilé au fils d'Eustache de Bournonville et d'Aldegonde de Renty et que Henri soit perçu comme son fils, ce que le privilège ignore et qui est contraire aux informations généalogiques connues : on ne connaît pas d'Henri fils de Pierre⁵¹. Tout au plus, a-t-on Henry, baron d'Itfort, fils de Raoul et donc issu d'une branche cadette des seigneurs de Bournonville⁵². De plus, cette hypothèse ne tient pas compte de la chronologie des seigneurs de Bournonville : pourquoi le fils de Pierre aurait-il donné des biens avant que celui-ci soit mentionné pour la première fois ?⁵³ En outre, Mathilde, fille de Guillaume III de Saint-Omer⁵⁴ est

savoir, Ramelin, mon frère, Gérard, seigneur de Hesdin, mon beau-père, et Arnould d'Ardres, chevaliers et d'autres nombreuses personnes, à savoir, Gérard, seigneur de Bugnimont, Engran de Formet et Godefroy Nonville. En témoignage de cette affaire, nous avons envoyé ces présentes lettres à l'Eglise de Morinie, validée par la suspension de notre sceau. Fait en l'an de Dieu 1071, la veille de la fête du pape Urbain [24 mai].

46 Alexandre Hermand et Louis Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Paris, 1860

47 Daniel Haigneré, *Les chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Licques (1078-1311)*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1889-1890, p. 59

48 5^o la dîme de Bournonville que vous a donnée Henri, du consentement de Pierre, son seigneur.

49 Daniel Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, art. "*Bournonville*", p. 326

50 Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, p. 36

51 Anselme, V, 826

52 *Ibid.*, p. 849

53 Anselme n'évoque Pierre de Bournonville que de 1190 à 1199.

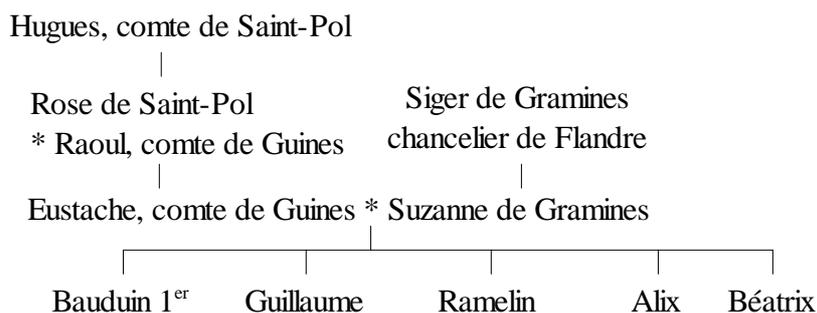
54 Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007, p. 29

probablement née au milieu du XII^e siècle comme Pierre de Bournonville, son époux. A ce titre, le fruit de cette union ne peut guère voir le jour avant 1175 environ. Un fils de Pierre ne peut donc pas faire de concession si tôt ; qui plus est, à une date où son père n'est pas encore actif. Concernant ce titre de 1184, il convient de rester prudent : si le seigneur cité peut éventuellement être la première mention connue de Pierre de Bournonville, il serait aventureux de préciser plus avant ses liens de parenté supposés avec son vassal et identifier celui-ci comme un membre de cette dynastie, dont seule la branche d'Itfort pourrait être à même de proposer le Henry évoqué.

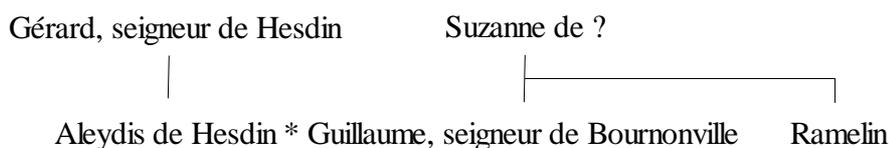
L'esprit et la lettre

En dépit de toutes les critiques que l'on peut apporter à ce document, il ne fait nullement état d'un lien avec un quelconque autre lignage. La famille de Guines n'est pas citée⁵⁵ par ce diplôme. Un chevalier de la Maison d'Ardres est cité comme témoin, ce qui ne signifie aucunement qu'il soit parent du contractant. C'est donc à tort que Jean-Baptiste Christyn évoque un lien entre les comtes de Guines et les Bournonville, lequel est repris par Anselme : "*Plusieurs auteurs, comme Christin & Butkens*⁵⁶, *font descendre la maison de Bournonville des anciens comtes de Guines, & s'appuyent sur un titre de l'an 1071 recouvert du debris de l'ancien chapitre de Terouïenne*". Ce lien est basé sur l'observation d'une curieuse similitude entre le discours de Lambert d'Ardres (ch. 23) et le diplôme de 1071 :

Chronique de Lambert d'Ardres :



Charte de 1071 :



Ainsi, dans les deux cas, on observe la conjonction d'une Suzanne ayant deux fils nommés

55 Haigneré, dans son *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, prête abusivement à Guillaume de Bournonville des intentions sournoises : "*Il est plus discret sur les liens qui le rattachent à la famille de Guines [...] et c'est à peine s'il en dit assez pour nous faire entendre à demi-mot ce qu'il en est [...]*". Comme nous pouvons le voir avec la transcription du texte ci-dessus, il n'est nullement question de sous-entendus : les personnes intéressées et les témoins sont cités et signent comme dans tous actes diplomatiques. Il n'y a ni dissimulation familiale, ni revendication d'un lien avec la famille comtale de Guines à la simple lecture de cette donation qui reste, sur ce point, d'une absolue banalité.

56 C'est en vain que l'on parcourt les quatre tomes des *Trophées de Brabant* à la recherche des Guines ou des Bournonville : Christophe Butkens n'en fait aucune mention ... Le *Cabinet d'Hozier* n° 60, f° 17 permet de cerner l'origine de cette attribution puisqu'il y est indiqué que : "*Butkens au mémoire qu'il a de feu son frère le prévost de Saint-Sauveur dit que ce Gérard s'appelle de Boulogne et que ses défenseurs en ont porté les armes jusques à l'alliance de la maison de Leaulnes dans la chronique de Guillaume abbé d'Andres.*"

Guillaume et Ramelin. Cette observation suffit-elle à démontrer l'assimilation de ces personnes entre elles ? L'absence d'identification du lignage de Suzanne dans la charte de 1071 ne permet pas de trancher. Pas plus que l'absence de document où les familles de Guines et de Bournonville seraient citées conjointement. Certes, le prénom *Suzanne* n'est pas très courant mais ce n'est pas le cas de *Guillaume* et *Ramelin*, lesquels se rencontrent fréquemment dans la région. Du XI^e au XIII^e siècle, les châtelains de Saint-Omer se nomment tous *Guillaume*⁵⁷. Quant à *Ramelin*, hormis parmi les Guines et les Bournonville, son usage se retrouve aux X^e et XI^e siècles, notamment au sein du lignage de Créquy⁵⁸. C'est d'ailleurs pourquoi Duchesne puis Casellas ont affirmé en leurs temps que Ramelin de Guines est la tige des sieurs de Créquy.

L'idée en elle-même n'est pas dépourvue d'intérêt : le terroir est commun et depuis les travaux de Régine Le Jan⁵⁹ poursuivis par Stéphane Lecouteux⁶⁰, nous savons toute l'importance de la parentèle dans le choix du nom. Cependant, le désintérêt de Lambert d'Ardres pour les cadets et le peu de générations antérieures ne permettent de juger de l'ancienneté de la spécificité des patronymes usités à la cour de Guines. La faiblesse de la parentèle connue d'Eustache ne laisse aucun indice permettant de connaître l'origine des prénoms choisis pour ses enfants. Les comtes de Saint-Pol⁶¹ ne sont connus avec précision qu'à partir de la fin du XI^e siècle et ne peuvent, de ce fait, donner d'explication pour l'anthroponymie des comtes de Guines. La simple coïncidence constatée ici ne permet donc pas de déboucher sur une filiation clairement avérée par le manque d'information disponible. Si la chronologie et la conjecture onomastique semblent pouvoir accepter l'origine boulonnaise des Bournonville, l'héraldique et l'analyse de la charte de 1071 ne peuvent s'y résoudre. L'explication de la genèse de cette dynastie passe par l'analyse de la découverte qui a donné naissance à cette théorie.

Lire la pensée de nos aïeux

Les spéculations sur les origines des Bournonville, bien loin d'être aussi futiles que le lien Guines – Créquy, méritent que l'on s'attache aux arguments développés. Les circonstances de la découverte de Jean-Baptiste Christyn sont explicitées par lui-même en tête de la charte incriminée : "*Quod ad antiquitatem hujus nominis attinet, diploma reperio, de anno 1071. olim in originali in archivis Capituli Morinorum reservatum, et in destructione illius conservatum a D. de Boulongne Canonico capituli Lileriensis, in quo D. Wilhelmus Dominus temporalis villa de Bournevilla et viri nobile Ramelinus Frater et Gerardus de Hesdinia socer ejus cum Arnolde de Ardres vocantur milites, cujus diplomatis tenorem propter antiquitatem hic habe.*"⁶²

Comme il a déjà été dit, Daniel Haigneré⁶³ fut l'un des premiers à avoir une lecture critique de ce

57 Arthur Giry, *Les châtelains de Saint-Omer (1042-1386)*, Paris, 1875 & Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007

58 Sur les variantes au sein des premiers degrés de cette famille, on se reportera avec profit à Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII^e siècle*, L'Oreiller du Roy n° 1, www.morinie.com, juin 2008, p. 44

59 Il est également à noter l'intérêt que l'anthroponymie suscite lors des Rencontres d'Azay-le-Ferron, que Pascal Chareille et Monique Bourin organisent depuis 1986 et ayant pour thème : *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*.

60 Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI^e siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006

61 Jean-François Nieus, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, de Boeck, Bruxelles, 2005, p. 142 & ss.

62 Je retrouve un diplôme qui concerne l'ancienneté de ce nom, de l'an 1071, conservé, autrefois, en original, aux archives du Chapitre des Morins, et, dans la destruction de celui-ci, conservé par le sieur de Boulongne, au Chapitre canonial de Lillers, dans lequel sieur Guillaume, seigneur temporel du domaine de Bournonville et nobles hommes Ramelin, son frère, et Gérard de Hesdin, son beau-père, avec Arnould d'Ardres, sont appelés chevaliers ; voici la teneur ce diplôme concernant cette ancienneté.

63 Daniel Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, p. 323-328

document mais n'en fait pas l'étude exhaustive, se contentant d'évoquer la dîme de Bournonville⁶⁴. En 1989, Michel Parenty et Henri Lorge suivent le même chemin : "Le père Anselme et quelques auteurs font remonter l'origine des premiers seigneurs de Bournonville à Guillaume, surnommé le Brun, second fils d'Eustache, comte de Guînes. Guillaume aurait fait bâtir un château qui, de son surnom, aurait été nommé Brunonville. Nous croyons avec l'Abbé Haigeneré qu'il s'agit là d'une étymologie fantaisiste. Le savant ecclésiastique montre, par ailleurs, comment cette ascendance, fondée sur une prétendue charte de Théroüanne, se trouve démentie par les cartulaires de Théroüanne que l'on venait de retrouver après 300 ans d'oubli⁶⁵. Il est très vraisemblable cependant, que plusieurs personnes de ce nom, vivant aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, sont de cette famille."⁶⁶ Bertrand Schnerb⁶⁷ se rallie également à l'opinion d'Haigeneré et confirme que "Toute tentative pour faire remonter plus haut la généalogie des Bournonville semble hasardeuse. Les généalogistes du XVII^e siècle, soucieux de plaire à leurs commanditaires, l'ont pourtant tenté, et, afin de parer ce lignage d'une origine prestigieuse, ont voulu voir en Guillaume, second fils d'Eustache, comte de Guînes, et de Suzanne de Gramines, le premier seigneur de Bournonville ; mais cette identification est plus que douteuse : difficile à concilier avec les données concernant Gérard de Bournonville, elle s'appuie en outre sur un document qu'invoquait, à l'appui de cette thèse, Pierre⁶⁸ Christijn dans sa *Jurisprudencia heroica*, mais dont l'authenticité a été fortement mise en doute."⁶⁹

L'affaire semble entendue : de puissants seigneurs peu sourcilleux, des historiographes courtisans, des titres que la poussière a réécrits ... mais en matière de généalogie, les anathèmes de "mythologie domestique"⁷⁰ sont souvent lancés sans discernement comme étant une pratique généralisée. On notera cependant que si tel était le cas, les médiévistes travailleraient plus souvent sur des faux que sur d'authentiques documents. De plus, établir un faux ne présente un intérêt que s'il répond à un besoin⁷¹ : l'établissement d'un lien entre les Guînes et les Bournonville ferait "gagner" 150 ans d'ancienneté à ceux-ci, mais ont-ils seulement articulé cette prétention qui ferait d'eux, sinon les instigateurs, à tout le moins les complices de cette supercherie ?

Les Bonnières sont dans un cas très similaire : reconnus comme cadets des comtes de Guînes, dont ils partagent les armes et relèvent le Nom au XVII^e siècle⁷², ils doivent "faire leurs preuves" pour obtenir les Honneurs de la Cour en 1754 et 1763. Malgré la possibilité d'évoquer une ascendance remontant au X^e siècle, les documents présentés suivent la filiation jusqu'en 1379. A cette lecture, Beaujon⁷³ indique "M. le comte de Guînes vient de me communiquer ses titres ; ils prouvent l'ancienneté que prescrit le règlement du Roi". Ainsi, comme les Créquy en 1641⁷⁴, les Bonnières du XVIII^e siècle ne présentent que

64 "C'est plus qu'il n'en faut pour suspecter l'authenticité du titre produit par le généalogiste belge. Il y a d'autres indices, auxquels ce n'est pas le lieu de m'arrêter ici."

65 Haigeneré précise dans sa notice consacrée au village de Bournonville : "On vient de retrouver, après trois cents ans d'oubli, les vieux cartulaires de Théroüanne, et la charte en question n'y figure point." En effet, Duchet et Giry ont publié ces chartriers l'année précédente, en 1881, et il n'y est fait nullement état des Bournonville.

66 Michel Parenty et Henri Lorge, *Op. Cit.*, p. 53

67 Bertrand Schnerb, *Op. Cit.*, p. 35-36

68 Il s'agit en réalité de Jean-Baptiste, fils de Pierre.

69 Par ailleurs, c'est à tort que Schnerb indique p. 12 n. 4 : "A noter qu'avant Pierre d'Hozier, André Du Chesne dans son *Histoire généalogique des maisons de Guînes, d'Ardres, de Gand et de Coucy, parue à Paris en 1631, s'était déjà intéressé aux Bournonville.*" C'est précisément ce silence et l'apparition de la charte de 1071, 30 ans plus tard, qui ne manquent pas de jeter le doute sur cette question.

70 Expression courante pour évoquer les généalogies fantaisistes forgées au sein du foyer dynastique. L'importance de ce phénomène, que l'on a l'habitude de croire généralisé au XVIII^e siècle, n'a encore fait l'objet d'aucune étude statistique. De plus, dans son usage, il n'est jamais tenu compte des différences entre la noblesse d'épée (qui possède toute l'antiquité désirée) et la noblesse seconde.

71 "Nous avons beau faire, l'amour-propre est toujours le mobile plus ou moins caché de nos actions." (Marquise du Châtelet)

72 On notera cependant qu'André Duchesne ne développe pas ce rameau dans son *Histoire généalogique des Maisons de Guînes [...]*.

73 Jean Nicolas Beaujon, généalogiste des Ordres du Roi (1758-1772)

74 A cette date les Créquy-Bernieulles disputent aux Blanchefort de Créquy le droit de porter les armes plaines de

ce qui est requis (pour les Honneurs de la Cour, le roi impose que "nulle femme ne nous sera présentée qu'elle n'ait préalablement produit devant le généalogiste de nos ordres trois titres sur chacun des degrés de la famille de son époux [...] et par lesquels la filiation sera établie clairement depuis quatorze cent."). Les Bournonville suivent les mêmes usages à l'occasion de leurs entrées dans les chapitres et états nobles⁷⁵ et à ce titre, il n'a jamais été fait mention d'une éventuelle filiation avec les comtes de Guines.

*Muse qui tiens les sommets de Parnasse / Guide ma langue & me chante la race*⁷⁶

Si les exigences de preuves n'ont jamais nécessité de devoir remonter aussi haut dans le temps⁷⁷, les cas d'érections de fiefs des Bournonville sont l'occasion pour le pouvoir royal de citer l'antiquité de cette Maison et donc d'apprécier l'intérêt que porte la famille à cette question. La chancellerie française n'évoque l'origine des Bournonville dans aucune pièce : officiellement, leur faveur est due à "la proximité de sang dont il touche comme étant fils aîné de notre chère & amée cousine Marie-Chrétienne d'Egmont, princesse de Mansfeldt"⁷⁸. Cet argument est repris en 1608, 1651 et 1652. La chancellerie espagnole est plus prolixe : "[...] Ioinct que la famille dont est issu ledit Messire Alexandre [II] de Bournonville Comte de Hennin, seroit de tres ancienne & illustre noblesse, descenduë des anciens Comtes & Princes de Boulogne sur mer, dès avant l'an mil : que les descendans, de laditte famille auroient du depuis continué de porter le nom de Bournonville, et par les femmes des Comtes de Flandres, Mabaut de Fiennes femme de Jean, dit le grand Sire de Bournonville (de qui seroit sortie toute la Maison de Bournonville) estant fille d'Isabeau de Flandres, qui auroit eüe pour mere une autre Isabeau de Luxembourg comtesse de Namur, seconde femme de Guy Comte de Flandres, petit fils de Bauduin Empereur de Constantinople. [...]"⁷⁹ La mention est certes fugace mais bien présente : plus que les comtes de Guines, Alexandre II de Bournonville revendique une filiation avec les comtes de Boulogne. Cette prétention est accompagnée d'une filiation cognatique plus sérieuse qui, malgré son évidence, est détaillée à chaque génération. Il est à noter que ces lettres sont antérieures de 12 ans à la découverte de Christyn.

Cette filiation est-elle documentaire ou n'est-elle que la matérialisation de l'immémorialité ? La question peut surprendre mais l'infini que procure la noblesse *immémoriale* est encore un concept mal appréhendé au début de l'ère moderne⁸⁰. Raccrocher sa filiation à un autre lignage ou à une origine mythologique peut rassurer dans un temps où les consciences sont malmenées⁸¹ et où l'Antiquité est redécouverte. Ainsi, l'affirmation d'une dynastie mythique ne serait pas une poussée d'orgueil mais

Créquy. Sur cette question, on se reportera avec profit à :

- Thomas Delvaux, *Petite histoire des Créquy*, www.morinie.com, avril 2007
- Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy : l'importance des alliances mises en avant au XVII^e siècle*, *L'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48

75 En effet, on dénombre 4 entrées aux états nobles, 1 à Saint-Cyr et 8 chanoinesses réparties dans différents chapitres. cf. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio, baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.

76 Pierre de Ronsard, *Les quatre premiers livres de la Franciade*, Paris, 1572, p. 1

77 On lira avec profit le *discours préliminaire* de Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse précédé d'un discours sur l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits & prérogatives, la manière d'en dresser les preuves & les causes de sa décadence*, Paris, 1788

78 *Lettres d'érection de la baronnie d'Houlefort en duché sous le nom de Bournonville* (septembre 1600).

79 *Lettres de Philippe [IV] d'érection pour la principauté de Bournonville le 12 septembre 1656 à Madrid*.

80 L'espace est limité à une sphère plus ou moins importante qu'Emmanuel Kant définit encore comme un "univers-île" en 1754/5 (*Histoire générale de la nature et Théorie du ciel*). Que la terre ou le soleil soient au centre ne change rien à ces limitations de l'univers puisqu'ils sont définis comme étant au centre. Il ne saurait être question de placer un centre dans un espace n'ayant pas de limite. En conséquence, les découvertes de Galilée au début du XVII^e siècle ne font que repousser la question.

Pour ce qui est du temps, l'homme se situe entre la Création et une éternité qui dure "jusqu'à la fin des Temps", décrite dans l'Apocalypse.

81 Notamment lors des guerres de Religion au XVI^e siècle et de la révolte des Pays-Bas jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

l'assurance de la présence d'une tradition enracinée par le temps, seul garant de stabilité. La croyance en cette origine mythique n'est alors qu'accessoire puisqu'elle ne permet que de cerner un terroir, définir son identité ou affirmer son indépendance. Le *Dossier bleu* consacré à la Maison de Sales illustre cette tradition où le temps généalogique (défini par les actes) n'a encore que peu d'intérêt⁸². Hozier y défend l'idée que celle-ci trouve son origine parmi les prêtres saliens du culte de Mars établis par Numa Pompilius en – 190 : "Il est évident et hors de doute, que ces Sales martiaux Romains, en portant leurs armes victorieuses dans les Gaules, s'arrêtèrent quelques tems en Savoye, qui étoit le pays des Allobroges, et firent alliances à la maison de Thorens qui pris dès lors le nom de Sales, qui est resté dans cette illustre maison : En effet les petits traits d'histoire de cet arbre font voir qu'elle a produit de grands hommes de guerre dont Dieu s'est servi pour combattre les ennemis de la Religion, ont servi fidèlement leur souverain aussi bien que les couronnes étrangères." Le lignage des Lusignan développe également une légende visant à asseoir sa cohésion. Inventé à la fin du XII^e siècle, ce mythe est réutilisé par l'ensemble des familles descendantes de cette dynastie faisant de la fée Mélusine son symbole totémique où chacun se reconnaît⁸³. De multiples exemples existent sans qu'il soit question d'une conviction en de véritables faits historiques : le substrat documentaire cède ici la place en un *lieu de mémoire*⁸⁴ où la dynastie s'agrège. Le généalogiste moderne s'ingéniant à puiser dans la *memoria* des éléments susceptibles de renseigner la transmission atavique, qui servent souvent de digressions introductives à l'étude généalogique proprement dite.

De plus, au travers d'une *Europa Universalis* où les principales nations se concurrencent, gouverner l'Europe revient à gouverner le monde. La généalogie est un moyen de soutenir sa légitimité à la monarchie universelle au plus haut niveau, permettant de prolonger les empires romains et carolingiens. Alors qu'Elisabeth 1^{ère}, en délicatesse avec la papauté⁸⁵, conçoit un tableau généalogique la reliant à Adam⁸⁶, Habsbourg et rois de France se disputent la *translatio imperii* depuis déjà plusieurs siècles⁸⁷. Ainsi, en 1317, les *Gesta Rerum Francorum* soulignent la transmission dynastique des Carolingiens aux Capétiens au détriment de la légitimité issue des rois robertiens⁸⁸. Il est d'ailleurs curieux de constater que Philippe V le Long ait privilégié une filiation cognatique à ses aïeux agnatiques⁸⁹ pour asseoir ses droits à la couronne alors qu'il est vient d'écarter sa nièce Jeanne, fille de Louis X le Hutin. La succession féminine est à nouveau refusée en 1328 afin de permettre l'avènement des Valois au détriment d'Edouard III. Le refus anglais de cet héritage amena la guerre de 100 ans.

82 Le besoin commence à s'en faire ressentir à l'époque moderne lorsque la preuve testimoniale devient insuffisante.

83 Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, pp. 236-237

84 André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France. 3, De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, pp.18-51

85 Le 25 février 1570, Pie V excommunie la reine d'Angleterre par la bulle *Regnans in Excelsis*.

86 Myriam Provence, Emmanuel de Boos & Jérôme Pecnard, *Les plus beaux arbres généalogiques*, Les arènes, Paris, 2006, pp. 94-95

87 Alexandre Yali Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000

88 MS latin 13836, f^o 78 (cf. p. suivante)

89 Eudes et Robert 1^{er} accèdent au trône de la *Francia occidentalis* en 888 et 922

Karolus magnus rex francoꝝ et imperator romanorum

Charles le grant roy de fra[n]ce et empereur romain

Ludouicus pius karoli magni filius rex et imperator

Karolus caluus ludouici pi filius rex et imperator

Ludouicus salibus filius prefati karoli calui rex francie

Karolus simplex filius prefati ludouici salibi rex francie

Ludouicus rex francie filius haroldi simpliciis qui duxit in uxore gebergam sorore matris hugonis chapet

Constantinus rex francoꝝ filius prefati ludouici et gebergam

Ludouicus filius prefati Lothary germanus hugonis chapet rex francoꝝ

Lothary rex francoꝝ

Hic hugo chapet rex francoꝝ filius supradicti hugonis magni comitis parthenensis ex prefata monie non debet negari de karoli magni progenie descendisse



Loys empereur fils de amoult et moine sans fils et testa. y. filies ceta aduour plaade rei a que ne nous ne duon mouit empereur et manie fame de demouue de savonne q. fu apres empereur de la quelle le dit idu ot y. filies cest alanc geberge fame de loys roy de france filz de charles le simple. et mouit fame duguit huc conte de paris de la que il engendra hugo chapet roy de france.

Ma- tildi

Geberga || Houidis:

Hic le grant conte de paris engendra huc roy de fra[n]ce re haouide fille tenu empereur et de matilde fille loys lempereur fils ramoult lempereur fils de charlemaigne. fils loys roy de germanie. fils loys le reuonnaire. fils charles le grant. et ainsi par tele maniere. et par telles successions il puet apparoir que cestui huc chapet roy de france filz du delfus dit huc le grant. conte de paris et de la dite mouue est descendu de la lignee charlemaigne de la quele chose nul ne puet nier.

Hic fuisse legi hugone culmie regi proleq; regali proceller ordie quali ergo gen' karoli magni sibi tollit noli.

Ludouicus rex germanie filius ludouici pi filii karoli magni

Loys roy de germanie fils de loys le reuonnaire qui estoit filz de charles le grant

Karolmannus filius prefati ludouici regis germanie

Charlemaigne fils de loys roy de germanie

Arnulphus imperator filius prefati karolmanni

Arnoul empereur fils du dit charlemaigne

Ludouicus imperator filius prefati arnulphi sine filijs defunctus duas genuit filias plaadam de qua nichil ad presens et matildem desponsatam lenico dua saxonum post ea imperator de qua item lenicus imperator genuit duas filias. gebergam uxorem ludouici regis francoꝝ filii karoli simpliciis haouidem uxorem magni hugonis comitis parthenensis. de qua uero hugo magnus genuit hugonem chapet rexem francoꝝ

Hugo magnus comitis parthenensis

genuit hugonem regem francoꝝ et haouide filia lenici imperatoris et matilde filia ludouici imperatoris filii karolmanni filii ludouici regis germanie filii ludouici pi filii karoli magni. Et sic per tales successiones patet p[er] ad



BN Fr. 20124 f° 154 : Priam le Jeune, descendant de Francion, bâtit Sycambria dans l'ordre et l'union alors qu'en dessous, Enée succombe aux charmes de Didon et que Romulus, souillé par le sang de son frère, construit Rome. On note que Priam (en haut à droite) porte un tabard fleurdelisé afin de souligner son lien avec la couronne française.

d'expliquer la fondation de la nation par un fondateur éponyme, logiquement lié au souverain : en Ibérie, l'argonaute *Cale* arrive à l'embouchure du Douro et fonde une ville. Les Romains en font un port qui prend le nom de *Portus Cale*, donnant naissance au Portugal. De même, la France est fondée par

Parallèlement à la recherche généalogique "scientifique", les monarchies européennes développent des filiations mythiques, non pour une approche documentaire supposée, mais pour la défense de leurs intérêts politiques⁹⁰. Tel est le cas de l'appropriation de la descendance énéique revendiquée par l'Angleterre, le SERGE⁹¹ et la France. La généalogie est ici clairement perçue dans sa conception culturelle et non filiative puisque dans le même temps les rois scandinaves se prétendent issus d'Odin⁹² et les territoires ayant connu une influence celtique revendiquent une ascendance arthurienne.

L'héritage culturel passe par sa matérialisation dans la filiation du souverain qui en est légitimé. Le successeur au trône de Charlemagne *doit* en être l'héritier tout comme il incarne en sa personne le terroir qu'il gouverne par un attachement dynastique aux mythes fondateurs qui le composent. De cette situation naît un paradoxe : les rois chrétiens défendent leurs origines païennes tout en affermissant la chrétienté les armes à la main. Le roi *très catholique*⁹³ revendique la succession d'Enée tout comme le *fils aîné de l'Eglise*⁹⁴ et le *Defensor Fidei*⁹⁵. L'objectif est ici

90 Il est à noter que ces filiations plus politiques n'est pas l'apanage du "Vieux Continent" : en effet, et même s'il convient de conserver à l'esprit les différences entre ces deux "Mondes", Nadine Béliand expose une conception similaire au centre du Mexique précolombien (p. 62) : *"les auteurs des codex Techialoyan de cette région semble entériner le transfert de la région tépanèque aux mains des Mexica jusqu'à la veille de la conquête. Ils se présentent comme les héritiers de cette double paternité qui est leur miroir.*

Leur généalogie n'est pas individuelle mais culturelle ; elle ne met pas en scène des individus mais des nations luttant pour le contrôle politique et fiscal au sein de la vallée de Mexico et de ses régions avoisinantes. Les manuscrits font preuve d'une grande capacité de coexistence avec l'autre, avec des passés superposés, chargés d'oppositions ; le contenu des manuscrits est l'empreinte même de cette altérité."

Cf. Nadine Béliand, *L'éviction des étrangers par le lignage, la légitimité et le mérite. La production historique des caciques immémoriaux de la vallée de Toluca (Mexique central, XVII^e-XVIII^e siècles)*, dans Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI^e-XX^e siècle)*, PURH, Rouen, 2007, pp. 49-82

91 Saint-Empire Romain Germanique

92 Ainsi, Ragnar Lodbrok, roi de Suède et de Danemark, rejette ses origines danoises pour prétendre à la succession d'Odin.

93 Cf. Alexandre Yali Haran, *Le lys et le globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000, p. 130

94 Cf. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, Paris, 1985, pp. 19-54

95 Depuis 1521, Henry VIII est proclamé *Défenseur de la Foi* par le pape Léon X, après avoir publié son *Assertio septem sacramentorum* contre les positions de Luther. Henry VIII conserve ensuite ce titre malgré le schisme qu'il provoque le 11 février 1531 en fondant la religion anglicane.

Francion⁹⁶, petit-fils d'Enée, tout comme Brutus⁹⁷ est le fondateur de la (Grande) Bretagne. Tributaires de l'imagination des auteurs médiévaux, de multiples variantes existent⁹⁸ de cette "fable poétique"⁹⁹. Dans les contrées celtes, la matière de Bretagne est un substrat important dont ces filiations culturelles bénéficient, notamment dans les pages écrites par Geoffroy de Monmouth : Brutus donne naissance à Albion qui poursuit la filiation jusqu'à la lignée arthurienne¹⁰⁰. Les rois d'Angleterre affirment cette origine, dont un des exemples les plus spectaculaires est la table de Winchester réalisée vers 1275¹⁰¹ et peinte en 1522. La continuité politique y est évidente : le roi Arthur a les traits d'Henry VIII. Le centre est occupé par les roses d'York (blanche) et de Lancastre (rouge) unies dans la rose Tudor. Le roi, fruit de l'union des clans naguère ennemis (Henry VIII est Lancastre par son père, York par sa mère), ramène la paix dans son royaume après des années de chaos, comme Arthur a été choisi pour mettre un terme aux luttes entre les prétendants au trône de Bretagne.



**La table de Winchester ou
King Arthur's Round Table**

Qu'elles soient religieuses, mythologiques ou arthuriennes, de ces inventions, nul n'est dupe et si

96 Francion naît au VII^e siècle dans les *Chroniques* du pseudo-Frédégaire. Du XIII^e au XV^e siècles, les *Grandes Chroniques de France* s'en firent le relai. Le XVI^e siècle, apogée de la concurrence que se livrent Valois et Habsbourg pour la dignité impériale comme le montre les travaux d'Alexandre Yali Haran, voit une multiplication des publications développant le mythe de Francion :

- Jean Lemaire "de Belges", *Illustrations de Gaule et Singularités de Troie*, 1511/2 (ici Francus est fils d'Hector)
- Jean Trithème, *De origine gentis Francorum compendium*, 1514
- Gilles Corrozet, *La Fleur des antiquitez de Paris*, 1532 (François 1^{er} y est présenté comme le 64^e successeur d'Hector)
- Ronsard écrit la *Franciade* en 1572
- Les *Chroniques* du pseudo-Frédégaire sont éditées à Bâle (1568), en France dans les *Antiquités gauloises* de Claude Fauchet (1599), Ingolstadt (1602), Hanovre (1623).

97 Il apparaît (avec Francion) au IX^e siècle dans l'*Historia Britonum* puis est popularisé par Geoffroy de Monmouth dans son *Historia Regum Britanniae* au XII^e siècle.

98 Au delà des variantes entre auteurs, une importante mutation se fait jour au XV^e siècle, lorsque les premiers doutes apparaissent sur la véracité de l'origine troyenne de la France, en raison d'une meilleure connaissance du monde gaulois. Suite aux travaux de Paul-Emile sur les auteurs grecs (Diodore de Sicile et Strabon) précisant l'expansion celte, Jean Lemaire *des Belges* inverse la filiation troyenne : désormais, les Gaulois, issus de Noé, donnent naissance aux Troyens dont les descendants fondent Rome, la France et la (Grande-)Bretagne.

En effet, la réécriture des mythes est tributaire de la conjoncture comme le montre Laurent Segalini, *La genèse en partage : brève histoire coloniale d'un mythe inca*, dans Pierre Ragon, op. cit., pp. 87-104

99 Johannes Angelus de Legonissa, *Opus davidicum*, BN Lat. 5951 A, f^o 27

100 On identifie Uther Pendragon au roi gallois Einion Yrth (*l'Impétueux*) ap Cunedda (roi de Gwynedd) "*Pen Draig*" ou "*Penndrogn*" qui signifierait "commandant de la cavalerie" ; et son fils Arthur à Owain Ddantgwyn (aux Dents Blanches). Le fils de celui-ci, Cynlas Goch a été surnommé "fils de l'Ours" (*Arz* ou *Artorius*).

101 On note que de 1277 à 1282, Edouard 1^{er} *Longshanks* conquiert le pays de Galles, unifiant ainsi l'antique Bretagne tandis que l'Ecosse sombre dans des querelles dynastiques dont souhaite bénéficier son voisin méridional : ses efforts le font clairement apparaître comme un nouvel Arthur.

Louis XIV est le dernier roi à se dire "*prince troyen*", cela coïncide avec la fin de l'idée impériale en France¹⁰². Ces mythes ne trouvent leurs origines que dans une vision politique où les degrés de noblesse n'ont pas de prise mais où la portée symbolique est essentielle. Ainsi, Louis XII avait déjà utilisé l'argument troyen pour justifier les guerres d'Italie. Sa devise est d'ailleurs des plus éclairantes : "*Ultus avos Trojae*" (Venger nos ancêtres troyens). De même, les comtes de Boulogne se créent des origines troyennes¹⁰³ dès 1080/7 afin de justifier leur engagement dans la croisade, les comtes de Flandre les imitent vers 1120¹⁰⁴. Cette généalogie mythique n'a pas vocation à tromper le lecteur mais à informer des prétentions politiques ou territoriales de la dynastie. Ainsi, Alexandre II de Bournonville "*de tres ancienne & illustre noblesse, descenduë des anciens Comtes & Princes de Boulogne sur mer, dès avant l'an mil*" s'affirme simplement de noblesse immémoriale dont le terroir est enraciné dans le Boulonnais depuis plusieurs siècles ... on est là bien loin de l'escroquerie ... la généalogie à l'époque médiévale et moderne a une conception familiale et territoriale que résume parfaitement Bossuet : "*Dieu veut que nous conservions le souvenir de la parenté et des origines communes, si éloignées qu'elles soient.*"

Cette conception, où les origines de chaque dynastie doivent être drapées de nimbes mystiques, n'est pas en opposition avec la filiation biologique, à tout le moins dans la vision qu'en ont nos aïeux. Ainsi, Jean Le Charpentier¹⁰⁵ en remarque la complémentarité dans son "*Histoire genealogique des Païs-Bas ou histoire de Cambray et du Cambresis [...] Justifié par Chartes, Titres, Epitaphes, & Chroniques, & embelli de plusieurs riches Memoires de l'Antiquité, qui servent grandement aux Nobles, & aux Curieux*"¹⁰⁶. Dans sa préface à ses "*chers lecteurs*", il en explique l'origine : "*Charlemagne fit composer en vers l'extraction & les merites des grands Hommes d'Estat & de Guerre, & ordonna à ses sujets de les apprendre par coeur, afin que par l'exemple & la connoissance de leurs vertus, ils fussent incitez à les suivre. Bref, tous les Estats les mieux policez, ont jugé qu'il estoit tres louable, tres glorieux, voire necessaire de conserver en leurs Registres l'ancienneté, & les belles actions de chaque lignée [...] Et de la vint que chacun tira la source de sa Famille le plus loin qu'il pût, jusques à recourir aux fables, & aux Dieux des Anciens.*" Cette préservation de la mémoire ne sert cependant pas qu'à tirer de l'oubli les vertus ancestrales mais "*tant pour servir de miroir à la posterité, que pour la succession des fiefs, pour l'exemption des Tailles & Imposts, pour l'administration des hautes Charges, &c.*" Ainsi, pour magnifier les qualités de ses aïeux, on recourut aux épopées¹⁰⁷, la grandeur du héros justifiant des origines et des actions surnaturelles, inaccessibles au commun et légitimant un traitement particulier. Le processus s'inverse lorsqu'il s'agit de motiver de ces "lois particulières"¹⁰⁸, où la tentation est grande de recourir à ces "*fables*" pour combler un "*manquement*". Carpentier¹⁰⁹ montre que ce processus pervers suit la même verticalité que l'invention de la généalogie, depuis les souverains jusqu'aux lignages plus modestes¹¹⁰ : "*Ne persuada-t-on pas à Alexandre qu'il estoit fils de Jupiter Amon, à Jules Cesar qu'il descendoit de la deesse Venus, & à Auguste qu'il estoit*

102 Sur les prétentions françaises à la dignité impériale, on lira avec profit :

- Alexandre Yali Haran, *Les droits de la couronne de France sur l'Empire au XVII^e siècle*, Revue historique n° 605, Paris, janvier-mars 1998
- Gaston Zeller, *Les rois de France candidats à l'Empire : essai sur l'idéologie impériale en France*, Revue historique n° CLXXIII-2, Paris, 1934, pp. 273-311 & 497-534

103 Les comtes de Boulogne revendiquent également une origine arthurienne indiquant que Léger 1^{er}, premier comte de Boulogne, est fils de Léger, prince de Cambrie et de Gania, fille d'Uther Pendragon. Cf. Isabelle Clauzel-Delannoy, *Comtes et comtesses de Boulogne*, Cercle d'études en pays boulonnais, Boulogne, 2007, p. 6

104 Cf. Colette Beaune, *op. cit.*, p. 47

105 Nommé aussi indifféremment Jean Carpentier.

106 Jean Le Charpentier, *Histoire genealogique des Païs-Bas ou histoire de Cambray et du Cambresis*, Leide, 1664

107 Telle la *Chanson de Roland*, où le romanescque transcende l'épisode historique réel.

108 Définition des "privilèges" bien que ce terme fut largement galvaudé lors de la Révolution : les privilèges ne sont en rien l'apanage de la noblesse. Chaque institution, corps de métier ou individu dispose d'un statut codifié parfois depuis le Moyen-Age.

109 Préface de Jean Le Charpentier, *Op. cit.*

110 Au demeurant, cette conception se vérifie effectivement. On lira sur cette question : Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, pp. 16-21 et 80 & ss.

Oreiller du Roy

issu d'Enée ? Les Anglois ne commencent-ils pas la genealogie de leurs Rois par Brutus, pretendu fils de Silvius Posthumius, & petit fils d'Ascanius fils d'Enée ? Les Allemans ne tirent-ils pas l'origine de leurs Monarques d'un Ascanés, les Thraces d'un Tiras, les Moscovites d'un Meschec, les Danois d'un Dodanim, les Suedois & les Gaulois d'un Samotés, les Macedoniens d'un Kittim, les Phryges d'un Thogorma, tous fils ou neveux de Japheth fils de Noë ? Et entre les Historiens Espagnols les uns remontent l'origine de leurs Rois depuis Adam, les autres depuis Tubal fils de Japheth, & les plus moderez depuis Hercule. Cette innocente curiosité passa des Empereurs & des Rois aux autres Princes, & Seigneurs. Ceux de la Maison d'Est[e] ne se disent-ils pas issus d'un Prince Troyen nommé Marchus, les Ursins de Licayon Roy d'Arcadie du costé paternel, & d'Acestes Troyen du costé maternel ? Les Colomnes¹¹¹ se vantent d'estre sortis des Camilles Romains, les Avalos d'Achille, les Welfes de Catilina, les Baux Princes d'Orange de l'un des trois Rois qui adorerent JESUS CHRIST en Bethleem, les Comtes de Nassau de Nauseus Capitaine de Jules Cesar, les Gonzagues Ducs de Mantoue de Lucius Cotta Consul Romain, les Rosfis (marquis de S. Second, & Comtes de Bercetto) de Rossius Lieutenant general de Xerxes Roy de Perse ; les Montmorencis d'un Prince de la Gaule nommé Mauritasgus mentionné par Jules Cesar, les Aubignis d'un Albiniacus Senateur Romain, les Marcillacs de Marcilliacus, les Marsacs de Martius, les Crecis de Caricius, & un infinité d'autres que je laisse par discretion. Ce qui nous monstre assez comment chacun se plaisoit du passé en la recherche de son extraction. Aussi cette louable ambition s'est tellement emparée des esprits des Gentilhommes de nos derniers siecles, qu'il n'y a que les lasches & les poltrons, qui ne se glorifient de la gloire de leurs Ancestres, de peur que ne les imitans pas, on croye qu'ils ne sont pas leurs legitimes heritiers, ou que les merites & les vertus de leurs Peres fassent par trop éclater l'infamie de leurs mauvaises vies." Reste que ces figures mythiques relèvent du discours politique, dont la justification n'a pas besoin de l'élaboration d'un faux : l'origine des Bournonville n'entre donc pas dans ce cadre d'autant que cela ne les rattache pas à un fondateur spécifique.

Du mythe à la faute

Le milieu du XVII^e siècle atteste de la présence d'un mythe familial dont nous ne connaissons pas l'ancienneté. Par son apparition en 1663 et son utilisation généralisée par tous les auteurs ultérieurs¹¹², la charte de 1071 apparaît comme une pièce essentielle du passage de cet attachement au terroir boulonnais à une filiation erronée. A ce titre, elle est d'autant mieux acceptée qu'elle s'inscrit parfaitement dans le mythe dont elle s'inspire, n'apparaissant plus au final que comme la mise par écrit d'une tradition orale¹¹³.

L'identification précise du lien unissant les Bournonville aux comtes de Guines participe du passage d'une immémorialité nécessairement intemporelle à une origine clairement établie, où la naissance des Bournonville est fixée au XI^e siècle. De plus, leurs origines dynastiques évoluent des comtes de Boulogne vers les comtes de Guines. En effet, cet abandon d'une filiation mythique se réalise au profit d'une autre très bien documentée¹¹⁴ par "*el famoso Autor Andres du Chesne*"¹¹⁵ et participe de la volonté de privilégier désormais les actes¹¹⁶. Ainsi, en 1656, la généalogie des Bournonville est issue du terroir boulonnais ; en 1663, ce lien se matérialise dans les comtes de Guines du XI^e siècle par l'interprétation réalisée sur un seul acte (faux) ; en 1680, la synthèse est réalisée en inscrivant sur un même tableau les lignages de Boulogne, de Guines et de Bournonville¹¹⁷ ; en 1730, les comtes de

111 Colonna

112 Casellas et Anselme notamment.

113 André Burguière indique à très juste titre : "*Conçu pour conforter et prolonger l'apport de la mémoire par des techniques de vérification, le travail du généalogiste passe aisément de la science du vrai à l'art du vraisemblable.*" cité dans André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France. 3, De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, p. 30

114 André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631

115 Casellas, *op. cit.*, p. 126

116 Il s'agit bien sûr des preuves demandées pour prouver sa noblesse, lesquelles sont également indispensables pour parvenir à divers offices et charges (écoles militaires, chanoinies, honneurs de la Cour, ...).

117 Casellas, *op. cit.*, p. 5. Cet *Arbol genealogico de la nobilissima casa de Bournonville* est transcrit en annexe 1.

Oreiller du Roy

Boulogne sont devenus invisibles. La production de ce faux document a pour conséquence de briser le lien du terroir au profit d'une approche scientifique (ou réputée telle). Cette transition n'aboutit pas au gain de 150 ans d'ancienneté par l'ajout des comtes de Guines aux racines de Bournonville, mais à la perte d'une filiation de 500 ans par le rejet des comtes de Boulogne connus depuis Léger 1^{er} en 490¹¹⁸. Loin de flatter l'*ego* du lignage, ces recherches clarifient les origines des Bournonville à partir d'un point historiquement acceptable au XVII^e siècle.

Il est à noter qu'Hozier n'évoque jamais d'hypothèse indiquant que les Bournonville sont issus d'une autre famille. Notamment dans la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction françoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, de l'an MXXXV*¹¹⁹ présentée au duc de Bournonville¹²⁰ en 1657 et dont le premier degré débute par "Girard sire de Bournonville et de Selis, chevalier" qui est cité en 1035, décédé après 1084 et époux d'Elemburge selon les chroniques de l'abbaye d'Andres. Par ailleurs, les filiations données par Hozier et Anselme diffèrent légèrement l'une de l'autre¹²¹, comme on peut le voir dans le tableau suivant où la place d'Hugues est source de débat :

<i>Hozier (1657)</i>	<i>Anselme (1730)</i>
	Guillaume * Adélaïde d'Hesdin
Girard * Elemburge	Gérard * Eleburge de Selis
Louis * Silvia	Louis * Silvie
Roger * Hildegarde de Renty	Eustache * Aldegonde de Renty
Pierre	Pierre * Mechtilde de Saint-Omer
Hugues * Yolande de Liaulnes ¹²²	
Robert * Guiotte ¹²³	Robert * Guyote d'Abbeville
Roger * Alix de Longvilliers ** Péronne d'Olhain	Roger * Aleide de Longvilliers-Cayeu ** Péronne d'Olhain
Jean 1 ^{er} * Ide de Bernieville ** Jeanne de Bailleul	Jean 1 ^{er} * Ide de Bernieules ** Jeanne de Bailleul
	Hugues * Yoland de Lianes
Jean II <i>le Grand</i> * Mahaut de Fiennes	Jean II * Mahaud de Fiennes

Au XVII^e siècle, la généalogie des Bournonville apparaît donc fermement divisée entre une vision française *cartésienne*¹²⁴ exclusivement appuyée par des actes et une espagnole plus traditionnelle où les anciens mythes gardent une place. C'est dans ce contexte flamand, où l'autorité royale espagnole

118 Isabelle Clauzel-Delannoy, *op. cit.*, p. 6

119 Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Pièces originales 472, "Bournonville", f° 71. Le catalogue précise qu'il s'agit d'un envoi de Pierre d'Hozier à André Duchesne, ce qui est pour le moins douteux : le destinataire étant mort depuis 1640 ...

120 Il s'agit alors d'Ambroise, fils d'Alexandre 1^{er}.

121 Casellas réalise un tableau des comtes de Guines et n'indique que le premier sire de Bournonville.

122 Hozier suit la même théorie développée par Duchesne dans son manuscrit 59, f° 128-131. Solmont fait de même.

123 On notera avec curiosité que Duchesne (59, f° 128-131) la nomme "Guiotte de Boubers", Anselme l'appelle "Guyote d'Abbeville". Solmont écrit "Guyotte de Boubers, fille du vicomte d'Abbeville". Saint-Allais la donne fille de Guillaume d'Abbeville et d'Agnès de Fontaines. Cette constatation souligne les liens existant entre ces deux familles que François Caron a étudié dans : *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, L'Oreiller du Roy - n° 2, décembre 2008, pp. 107-119.

124 Le *Discours de la méthode* est publié en 1637.

soutient encore l'héritage mythique en 1656, qu'apparaît la charte de 1071, dont la lecture laisse à penser (au moins à Madrid ou Bruxelles) que le lien des comtes de Guines aux sires de Bournonville peut trouver sa justification.

En conséquence, que signifie la création de la fausse charte de 1071 ? Cette assise est bien loin des requêtes des officiers du roi qui ne demandent pour le maintien dans la noblesse que la preuve centenaire¹²⁵. Inutile dans la présentation des preuves nécessaires aux charges et offices¹²⁶, elle ne présente un intérêt que pour "arrêter" officiellement la filiation des Bournonville au milieu du XI^e siècle par une charte qui se veut fondatrice de la dynastie. Cependant, en matérialisant leurs origines, les Bournonville les entachent de deux vices : leur immémorialité a désormais un début, ils ne sont plus de ce fait *princeps* de leur fief¹²⁷ ; de plus, en se basant sur un document faux, ils se compromettent parmi les aigrefins, dont les plus célèbres sont sans conteste les frères de Launay.

Un entourage malsain ?

S'ils n'ont pas utilisé ce titre pour obtenir des faveurs ou des charges, ne l'auraient-ils pas forgé pour affermir leur propre vanité que dénonce Bertrand Schnerb ? Jean-Baptiste Christyn précise à la suite de la charte de 1071¹²⁸ un commentaire reliant les Bournonville aux Guines :

*"Ex hoc titulo simul collige vetustissimam & militarem à sexcentis & amplius annis Illustrissima Bournonvillia gentis splendorem, nominisque antiquitatem & prosapiam stemmatis, à primis Comitibus Guynesii & Bononiensibus, licet id ipsum etiam identitas veterum insigiorum & ortus satis superque videatur innuere. Ex generoso hoc stammate novus prodiit Alexander, si non ille magnus tamen Bournonvillius, nomen secutus, & hoc egit ut magnus audiret : validum manu vidit Germania, vidit & Belgica : hem Francia ! penè Alexandrum nuperrimè ante Valencenas oppresseras, nisi animosior ex multitudine terrorum exstitisset, alibi multarum palmarum nobilis bellator, hic in una urbe totius Belgii propugnator ac vindex : quot eruptiones tot elogia retulit, quot triumphos tot plausus, hunc Martem sibi bella vindicant. Vivere pergat & solatio Belgis esse, valere, & ornamenta suis adserre."*¹²⁹

C'est sur cette base que les auteurs suivants se sont emparés de cette théorie, la relayant sans la vérifier même si, parfois, les latinistes ne se laissent pas bernier quant à la formulation pour le moins étrange de ce document. Ainsi, Casellas, avant de transcrire à son tour ce texte, l'introduit-il par ces mots : "*Guillermo de Guisnes, Señor de Bournonville, sigun el Título de los años de 1071. diò liberalmente al Cabildo de la Catedral de Terouana, las dos partes de las dezimas, que le pertenecian en la Parroquia, y territorio de Bornovilla : de la qual donacion haze see un antiguo, y curioso Auto, cuyo tenor en Latin idioma dize assi*"¹³⁰ Cependant, ses

125Les chapitres les plus exigeants ne demandent jamais au delà de l'an 1400, date du premier anoblissement.

126Cf. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio, baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.

127"Premier" au sens étymologique du mot "prince" ... situation qui ne manque pas d'ironie puisqu'en 1656 Alexandre II est fait prince de Bournonville par le roi d'Espagne.

128Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudencia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663 p. 119. Ce texte est toujours présent dans l'édition de 1668, p. 68

129En lisant ce titre, remarquez la très ancienne splendeur militaire de l'illustre famille de Bournonville depuis plus de 600 ans, ainsi que l'antiquité de son nom et sa longue lignée depuis les premiers comtes de Guines et de Boulogne, bien que cela même soit assez suffisamment suggéré par l'identité de ses anciens membres et son origine.

De cette généreuse lignée sortit un nouvel Alexandre, et s'il ne portait pas le nom de Grand mais celui de Bournonville, il agit en sorte qu'on le considère comme Grand : la Germanie vit la force de sa main, de même que la Belgique ; ah ! France, tu avais presque tout récemment écrasé Alexandre devant Valenciennes, qu'il se releva avec plus de courage d'une foule de terreurs ; ailleurs, noble guerrier aux multiples victoires, ici, il était, en une seule ville, défenseur et vengeur de tous les Belges ; il rapporta autant d'éclats que d'éloges, autant de triomphes que d'applaudissements ; les guerres le revendiquent comme leur Mars. Il passa sa vie à être le secours des Belges, à être valeureux et à leur amener des honneurs.

130Guillaume de Guines, seigneur de Bournonville, signa un titre de l'année 1071 par lequel il a donné généreusement au chapitre cathédral de Théroanne, deux parts de dîme, qui appartenait à la paroisse, sur le territoire de Bournonville : laquelle donation est perçue comme une antique et curieuse charte, écrite dans le latin que voici : [...]

craintes sont dissipées par l'autorité des travaux d'André Duchesne : "*Afiengan la verdad de esta liberadad devota, en la Fondation, y aumento de dicha Abadia, las palabras formales des titulo Latino de la Abadia de Andre, que sigun el famoso Autor Andres du Chesne resiere en prueva de su verdadera "Historia de Guisnes, y Coucy", son las siguientes*"¹³¹ ... au détail près que Duchesne indique en réalité : "*Guillaume de Guines est nommé dans l'Histoire de Lambert, sans que l'on y apprenne neantmoins ce qu'il devint.*"¹³² C'est donc à tort que la paternité de cette interprétation est rejetée sur Duchesne par ceux-là même qui la développent.

S'il est présomptueux d'affirmer qu'il s'agit là d'une pratique généralisée, un tel cas n'est pas isolé. Albert Bollengier¹³³ a ainsi étudié comment la famille des Plancques est devenue la Maison de Béthune-Hesdigneul suivant un schéma très similaire, où l'autorité des écrits de Duchesne sert de base à Jean de Launay pour produire le lien qu'il désire créer. En effet, le MS. Fr. 31860 donne un exemple de la manière dont celui-ci procède : "*Premièrement quant aux filiations depuis Robert dit Faisseux, seigneur de Béthune et de Carency jusques à Elbert deuxiesme du nom Seigneur de Carency ne s'en fait icy aucune mention pour estre assez amplement déduites dans l'Histoire généalogique de la Maison de Béthune dressée par le S[ieu]r André du Chesne en l'an 1639, auquel on pourra avoir recours en cas de besoiing. Mais comme ledit sieur du Chesne s'est contenté de faire une ample déduction de la branche aînée de ladite Maison sans se vouloir arrester aux branches cadettes qui peut estre ne sont venues à sa connaissance. Il faut pourtant puiser les tiges d'icelles branches dans les arbres généalogiques qu'il en a dressé. Il convient donc remarquer que ledit S[ieu]r André du Chesne donne cest Elbert de Béthune deuxiesme du nom, seigneur de Carency les enfans suivants Elbert 3^e du nom seigneur de Carency, Baudouin de Carency, Guillaume de Carency, seigneur Despreaup, Gaulon de Carency, Amaury de Carency, et finalement Hughes de Carency seigneur Desplancques qui a fait la branche de Béthune Desplancques qui subsiste encor aujourd'huy par les seigneurs de Hesdigneul et de Penin.*" En se référant au texte de Duchesne¹³⁴, on constate qu'il précise que "*Guillaume de Carency embrassa l'état ecclésiastique*", rendant mensonger les allégations de Jean de Launay qui en fait un châtelain. Il en est de même pour Hughes, qui n'est connu que par une charte de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy écrite en 1190 : "*Hugone, militibus*"¹³⁵, sans état de ses possessions éventuelles. Bien au delà du mythe, il y a là intention de nuire de la part de Launay.

La fourberie de Launay est patente derrière la plume de Jean-Baptiste Christyn. Ils se connaissent depuis quelques années et l'on note qu'en 1665, Jean-Baptiste Christyn, avocat et conseiller au conseil privé, défend Pierre-Albert de Launay (frère de Jean), alors en délicatesse avec la justice depuis qu'en 1652, il avait exposé les armes de sa mère sans marque de bâtardise¹³⁶. Plus tard, Jean de Launay participe à la rédaction de la *Jurisprudentia heroica*, dont la lecture attentive nous apprend l'ampleur de cette collaboration : f° 116¹³⁷, les blasons des Launay sont indiqués sous le chapitre consacré aux "*maisons qui portent mesmes noms & différentes armes*" ;



131A l'appui de la véracité de cette libéralité pieuse, de la fondation et l'enrichissement de l'abbaye, les termes des titres de l'abbaye d'Andres sont cités par le célèbre auteur André du Chesne dans les preuves de sa véritable "*Histoire de Guines et Coucy*"

132André Duchesne, *Op. Cit.*, f° 20

133Albert Bollengier, *La filiation de la famille des Plancques-Hesdigneul de Béthune fut-elle truquée au XVII^e siècle ?*, Paris, 1955

134André Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639, p. 563

135Ibid., *Preuves* p. 372. On notera qu'il n'est pas question de patronyme pour ce chevalier que ces auteurs supposent être du sang de Béthune. En l'espèce sa qualité de chevalier ne saurait suffire à en apporter la preuve formelle d'autant qu'aucun lien de parenté n'est cité dans cette charte. Affirmer qu'Hugues est à l'origine d'une branche des Béthune sans certitude quant à la simple appartenance de son auteur à cette famille relève de la pure spéculation ... ou de l'escroquerie.

136Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII^e siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans les *publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984, p. 57

137Une coquille dans le volume indique 119 pour cette page.

° 127, Jean de Launay enterre les armes de Charles de Daesdonck le 08 janvier 1651 ; ° 128, il fait de même pour les armes de Maximilien de Hinckaert le 21 août 1657 et le sceau de Jean de Launay (ci-dessus) orne le centre du ° 129. La seconde édition inclus même les seize quartiers autoproclamés par ces faussaires. Des ramifications se développent. Ainsi, lors de son exil forcé en Hollande à partir de 1672¹³⁸, Jean de Launay obtient l'aide de la famille Carpentier, dont une fille transporte les fonds nés de la fraude¹³⁹ après que Jean Le Carpentier ait largement puisé son inspiration dans les écrits du fuyard pour composer son *Histoire de Cambrai et du Cambrais* en 1664 et 1668. Toute cette équipée se conduit comme une firme alimentant en dossiers généalogiques douteux l'ensemble de la région, traversant les frontières pour s'assurer de nouveaux marchés ou se protéger des poursuites judiciaires¹⁴⁰. En cette fin du XVII° siècle, les affaires se multiplient au cœur du cercle des généalogistes : Jean Haudicquer de Blancourt écrit en 1693 un *Nobiliaire de Picardie* bien loin de la rigueur apprise auprès de Charles d'Hozier, dont il fut le secrétaire¹⁴¹ et méprisant le travail réalisé par André Duchesne, grand-père de son épouse¹⁴². La médiocrité de son travail est diffusée par des auteurs peu vigilants dont Nicolas Viton de Saint-Allais¹⁴³ ou Jean-Baptiste de Courcelles¹⁴⁴, discréditant au passage l'ensemble de leur œuvre et, par contagion, leurs continuateurs. Ce succès – avant la pendaison pour Jean de Launay et Martel¹⁴⁵ – est l'une des origines majeures de l'idée que l'on se fait actuellement de la généalogie du XVII° siècle : de 1643¹⁴⁶ à 1687¹⁴⁷, les "travaux" qu'ils produisent nuisent à l'ensemble de la profession. Les contemporains en sont déjà conscients, comme l'indique l'épithaphe composée par Plazaert lors du décès de Pierre-Albert de Launay, paisiblement décédé à Bruxelles en 1694 :

*"Après une languissante maladie,
Cy-gist Launay de bonne mémoire*

*Qui voulant éterniser sa Gloire,
Ternit avec lui celle de l'héraldie ..."*

138Jean de Launay est alors déjà en fuite depuis au moins 1669 où il est signalé en Savoie. cf. Ghellinck, *Ibid.*, p. 59

139Dominique Delgrange, *Faussaires et généalogistes au XVII° siècle : Jean "baron" de Launay*, dans *Votre généalogie*, n° 15, Laneuveville, octobre-novembre 2006, p. 39b

140Par ailleurs, signalons qu'une partie de la bibliothèque de Butkens se trouve dans celle de Launay, conservée désormais à la BN notamment les MS 31821 : "*écrit de la propre main d'Alexandre Butkens, chevalier, seigneur d'Annoy, rangé en l'ordre suivant par maître Jean, baron de Launay*", MS 31828 : "*recueilly par maître Christophe Butkens [...] et rangé en ce livre par maître Jean, baron de Launay*" et MS 31858 : "*Livre ayant appartenu à Christophe Butkens.*"

141Pierre-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, Paris, 1829, tome 2, pp. 5-6 : "*Jean Haudicquer de Blancourt, auteur d'un Nobiliaire de Picardie, in-4°, tissu d'impostures et de basses flatteries, ayant été surpris à vendre des faux titres qu'il fabriquait lui-même, fut arrêté le 15 août 1700, et conduit à la Bastille avec Chassebras de Cramailles, qu'il avait entraîné dans cette criminelle industrie, et qui se cassa la tête le 19 octobre suivant, pour échapper au châtement qu'il méritait. Ce procès fit une sensation extraordinaire. La chambre séante à l'Arsenal, par arrêt du 3 septembre 1701, comdamna Haudicquer de Blancourt aux galères perpétuelles : mais, comme on craignait qu'il ne continuât à fabriquer de faux titres, cette peine fut commuée en celle d'une réclusion perpétuelle dans le château de Caen, où il est mort le 1^{er} mars 1704.*"

142*Ibid.*

143Notamment à l'occasion de la généalogie de la famille *du Tertre* cité dans le *Nobiliaire Universel de France*, tome 10, Paris, 1817, p. 423

144Etude de la famille de *Hays*, dans *l'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome 7, Paris, 1826, p. 12

145Ghellinck, *id.*, p. 68 & Louis Nicolas Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France*, Paris, 1788, ° 237 :

"Sentence et condamnation de mort contre un fabricant de faux titres de noblesse, rendue par M. de Lamoignon, intendant de Languedoc, le 2 mai 1698.

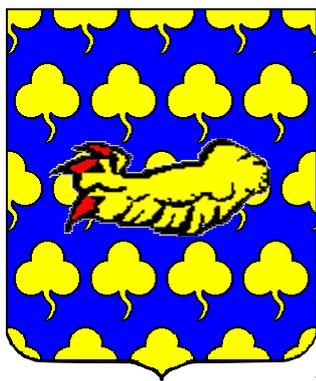
Le nommé Martel, dûment atteint et convaincu d'avoir fait et fabriqué plusieurs faux titres et faussetés, est jugé et condamné en dernier ressort, et sans appel, à être conduit dans la place publique de la ville de Montpellier, ayant deux écriteaux devant et derrière, avec ces mots : Faussaire insigne, pour être pendu et étranglé."

146Adrien Colbrandt, hérault d'armes initie une enquête sur les titres de Pierre-Albert de Launay.

147Jean de Launay est exécuté à Tournai.

Mauvais faussaires et vrais naïfs

Dans le cadre de la filiation des Bournonville, l'étrangeté soulignée précédemment sur la qualité des témoins de la charte de 1071 est une caractéristique des frères Launay que l'on retrouve dans plusieurs de leurs faux¹⁴⁸. Au delà de ces écrits, la signature de leurs forfaitures est visible sur de nombreux documents où ils cherchent à s'immiscer plus directement. Leur ami Jean-Baptiste Christyn leur ouvre les pages de la *Jurisprudencia heroica* (cf. supra) et leurs armes s'étalent dans de nombreux fonds d'archives, notamment à Paris¹⁴⁹, Lille¹⁵⁰ ou Arras¹⁵¹, semant le trouble partout où ils passent. Le faux masque le vrai et, dans leur habileté à s'inspirer d'une réalité partielle, les frères Launay parviennent à leurs fins en recréant les manques avec une vérité partielle qui les mets en avant.



Ainsi, le portrait de *Chantilly* fait état des mêmes interrogations formelles que l'origine des Bournonville, tant les amalgames recouvrent la réalité. En effet, si le personnage présenté est "le seigneur de Montaigne", le blason ne correspond pas à celui du célèbre maire de Bordeaux qui écrit dans ses *Essais*¹⁵² : "Je porte d'azur semé de trefles d'or, à une pate de Lyon de mesme, armée de gueules, mise en face." (ci-contre). Datée seulement en 1772 par Ficquet sur une estampe indiquant : "Dumonstier pinx. 1578", ce

portrait représente

Montaigne décoré de l'ordre du roy¹⁵³ que lui conféra Henri III en 1571. Cependant, l'inscription "le Seigneur de Montaigne" ne date que de la fin du XVIII^e siècle (voire au début du XIX^e siècle). Ce tableau fut copié sous la forme d'une estampe qu'en réalisa Léonard Gaultier pour les frères Launay. Elle présente les mêmes traits que l'original, l'identité du modèle fut simplement changée pour Olivier de Launay, aïeul des faussaires. A la même période, l'histoire du "portrait de Chantilly" se trouble car initialement, le buste n'était pas accompagné d'un quelconque blason. Celui-ci fut rajouté dans le courant du XVII^e siècle ... soit en même temps que l'intérêt qu'y portent les comparses. Cette manœuvre suffit à observer la démarche d'appropriation usitée sur un matériel existant : le tableau d'abord doublé puis maquillé fait progressivement passer le modèle initial dans le giron familial avec tous ses attributs et qualités (ici l'ordre de Saint-Michel). La même procédure fut utilisée dans le cadre des Bournonville : des origines soulignent un terroir, Jean-Baptiste



Portrait de Chantilly

148Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII^e siècle : les hérauts d'armes et faussaires Pierre et Jean de Launay*, dans *Votre généalogie*, n° 14, Laneuveville, août-septembre 2006, p. 38c

149Bibliothèque nationale, MS 31812 à 31861

150Le fonds Ghys (E 40 à E 55 auquel il convient d'ajouter le E 70) est issu du même fonds conservé à Bruxelles (II, 2308). Les citations de Launay sont les rares sources mentionnées par Ambroise Ghys.

151On y retrouve la trace de Launay dans les manuscrits 169, 283 et 923.

152Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, *Essais*, livre 1, ch. XLVI "des noms", 1595

153Ordre de Saint-Michel fondé en 1469 par Louis XI.

Christyn et ses acolytes en acceptent la lettre et, pour lui donner bonne figure, y agrège un titre sensé en garantir la véracité – la charte de 1071. Reste à savoir à qui le crime¹⁵⁴ profite ...

Autopsie d'une histoire de famille

Les Bournonville semblent être les commanditaires tout désignés de ce montage. Ils possèdent une légende familiale ne reposant sur rien, des généalogistes complaisants écumant la région, l'achat d'une charte assure l'ancienneté de la dynastie, en des temps où les actes supplantent la preuve testimoniale. *Quod erat demonstrandum*. Mais quel peut en être le mobile ? L'ensemble du lignage partage-t-il les responsabilités de cette forfaiture ?

Un début de réponse peut être apporté en feuilletant les archives de la famille de Bournonville. En effet, Alexandre 1^{er} de Bournonville¹⁵⁵ proteste de son attachement à la terre de ses aïeux en 1636 dans une *Apologie en faveur de messire Alexandre, duc de Bournonville, comte de Henin, &c chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de la Province de l'Isle en Flandre contre l'Arrest rendu au grand Co[n]seil, des Païs bas, par Commissaires à ce gaignez, juges incompetans, suspects, & recusables prononcé à Malines, le 16 Avril 1636 à l'encontre dudit Duc de Bournonville*.¹⁵⁶ La raison de cette émotion est simple : Alexandre 1^{er} a été reconnu coupable de port illégal d'un titre étranger non reconnu par le Souverain et condamné (par contumace) à avoir la tête tranchée et les biens confisqués par cet *Arrest rendu contre le duc de Bournonville, dict comte de Henin en Espagne, & par ses ministres, comme ne voulans approuver sa dignité de Duc, à cause qu'elle est Française*.¹⁵⁷ C'est là un bien mauvais procès, où l'intention de nuire est évidente : le duché de Bournonville a été créé en 1600 et 1608¹⁵⁸, soit 30 ans plus tôt. De plus, la parentèle¹⁵⁹ d'Alexandre 1^{er} est particulièrement attaquée à la même période. Ainsi, le 15 avril 1634, le "*duc d'Arsc[h]ot*"¹⁶⁰ est arrêté à Madrid¹⁶¹, étant soupçonné "*d'avoir trempé en la faction pretendue de Bouchain*", où Paul II de Carondelet¹⁶², gouverneur de la ville, a appelé 300 Français pour assurer sa défense personnelle en 1632. Les complices du duc d'Arscot sont pourchassés : le prince d'Espinoy¹⁶³ prend la route de Saint-Quentin, le "*duc de Bournonville se retira, en habit déguisé, en son Duché près Boulogne*", qu'il quitte rapidement pour Liège sur les conseils de sa femme.

154C'est en effet à cause de ses faux que Jean de Launay fut exécuté à Tournai pour crime de lèse-majesté, ayant contrefait les sceaux des souverains.

155Sous des dehors neutres (le texte est signé "*par un gentil homme François*"), la question de l'auteur de cette apologie n'est guère douteuse. Si Alexandre 1^{er} n'en est pas lui-même l'auteur, il s'agit d'un familier autorisé.

156Ms. Pièce originale-472 "*Bournonville*", f° 6-23

157Ibid., f° 9v

158Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, 1996, p. 275

159Les ducs d'Arscot, de Bournonville et le prince d'Espinoy sont beau-frères par les filles de Pierre de Melun. Le prince de Barbançon est leur cousin. De plus, la femme d'Alexandre II de Bournonville est Ernestine d'Arenberg, sœur de Marguerite (femme de Eugène de Montmorency-Robecq lequel défendit Saint-Omer en 1677 contre Philippe d'Orléans. Refusant de se soumettre à Louis XIV suite à la reddition de la ville, ses biens furent mis sous séquestre.

160Philippe-Charles d'Arenberg, prince d'Arenberg, de Rebecq, de Porcien et du Saint-Empire, duc d'Aerschot et de Croÿ, Grand d'Espagne de 1^{ère} classe, chevalier (1609), gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, chevalier de la Toison d'or (14.01.1618 – brevet 338), conseiller d'Etat (09.08.1619), membre du conseil de régence (04.03.1630), ° 18.10.1587, bapt. le 26, + 24.09.1640.

161Le 03 juillet 1634, il passe aux aveux dans la forteresse de Pinto en impliquant les princes d'Epinoy et de Barbançon, le capucin Charles d'Arenberg (son frère) et le duc de Bournonville. Ses papiers sont saisis, il est interné 6 ans à Alamède puis Philippe IV lui permet de se retirer à Madrid avec les siens avant de mourir.

162On notera qu'une de ses arrière-grand-mères est Charlotte de Bournonville, issue de la branche des seigneurs de la Vallée.

163Guillaume de Melun, 4^e prince d'Espinoy, connétable de Flandre, chevalier de la Toison d'Or, ° 1580, + 08.09.1635. Auteur du pamphlet *La plainte des Flamengs*, il doit s'exiler en France afin d'échapper aux foudres de Philippe IV qui le condamne à la décapitation par contumace. Ses biens sont confisqués. Sur sa fille, Anne de Melun, on lira avec profit : François Caron, *Baugé : sur les traces d'Anne de Melun en Anjou*, à paraître.

En effet, cette ville fait partie des états de l'électeur de Cologne qui est son parent¹⁶⁴. Il n'y reste que 3 mois et revient en août 1634. Il n'est que le prince de Barbançon¹⁶⁵ qui est fait prisonnier au château d'Anvers¹⁶⁶. Pendant ce temps, Alexandre 1^{er} cultive l'amitié de ses nouveaux protecteurs. Ainsi, en mars 1635, la reine-mère Marie de Medicis écrit-elle à sa fille Henriette, épouse de Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, afin d'intercéder en faveur du duc de Bournonville sans choquer son beau-fils¹⁶⁷, le roi d'Espagne Philippe IV¹⁶⁸. En 1640, Gaston d'Orléans remercie son "cousin"¹⁶⁹ Alexandre 1^{er} de Bournonville à la suite de la lettre de félicitations qu'il lui a écrite lors de la naissance de son fils¹⁷⁰.

En résumé, sensibles aux intérêts français à l'aube du XVII^e siècle, les Bournonville résident ordinairement en Espagne. En 1636, désormais jugés indésirables, ils passent la frontière pour protéger leurs intérêts. On note d'ailleurs qu'Alexandre 1^{er} éprouve des difficultés à choisir son point de chute définitif entre la France et l'Empire. Le Parlement de Paris n'est pas dupe de ces revirements et refuse d'enregistrer les faveurs offertes aux Bournonville par le roi de France¹⁷¹. *Paria* en Espagne, rejetés en France, les Bournonville subissent les inconvénients de la frontière. La situation de la famille est particulièrement difficile au milieu du XVII^e siècle : la condamnation de 1636 rend l'Espagne insupportable à Alexandre 1^{er}, la disgrâce de Nicolas Fouquet met en difficulté son fils Ambroise installé en France, comme l'indique la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville*¹⁷² : "et en[core] il estoit des amis de m[onsieur] Fouquet surintend[an]t des fin[an]ces il fut disgracié l'an 1661 lorsque ce ministre fut arrêté depuis ce tems il ne retourna plus à la Cour, il se fit prestre¹⁷³ et mourut le [blanc]¹⁷⁴ 1693." La rivalité politique entre les souverains français et espagnol assure néanmoins l'essor du lignage par un savant jeu diplomatique.

Au milieu du XVII^e siècle, un consensus souligne l'attachement français de la dynastie : en 1657, Pierre d'Hozier précise que la "*maison de Bournonville*" est "*d'extraction françoise*"¹⁷⁵ et, en 1680, Casellas indique que le comté de Guines, dont relève Bournonville, est "entre l'Artois, le Boulonnais et la mer océance"¹⁷⁶. La littoralisation des origines affirmées des Bournonville a pour conséquence de les éloigner de la frontière, estompant ainsi leur compromission auprès du Roi Catholique dans un temps où Alexandre II se rapproche de la couronne française. C'est ainsi qu'apparaît toute la duplicité d'Alexandre II de Bournonville, lequel se réconcilie officiellement avec son frère sous les hospices du prince de Condé¹⁷⁷ en 1660¹⁷⁸, obtenant la rétrocession du duché-pairie de son frère (dont il avait

164Par sa mère Marie-Christine d'Egmond, Alexandre 1^{er} est le petit-fils de Sabine de Simmern, palatine de Bavière, de la même Maison que Ferdinand de Bavière, prince-archevêque et électeur de Cologne.

165Albert de Ligne, duc d'Arenberg, prince de Barbançon et du Saint-Empire, gouverneur de Namur, chevalier de la Toison d'or (19.06.1627), ° 22.07.1600, test. 26.05.1655, + avril 1674

166Le décret de son arrestation fut pris le 18 mars 1634. Il est pris près d'Anvers dans la nuit du 27 au 28 avril. Il fut enfermé à la citadelle d'Anvers jusqu'en 1640.

167Depuis 1615, Philippe IV est marié avec Elisabeth de Bourbon, fille d'Henri IV et de Marie de Medicis. A ce titre, il est beau-fils du *Vert-Galant* et beau-frère du roi d'Angleterre.

168*Genealogia de la Casa de Bournonville con Cartas y documentos*, Fonds espagnol 317, f° 226

169*Ibid.*, f° 227

170Né à Tours en 1638, il semble s'agir de Louis, bâtard d'Orléans, comte de Charny.

171On lira avec profit Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'Oreiller du Roy n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10

172Ms. Pièce originale-472 "*Bournonville*", f° 71

173Il entre dans les ordres en 1678 après le décès de sa femme Lucrece de la Vieuville.

174Il meurt le 12 septembre 1693.

175*Ibid.*

176Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelone, 1680, p. 5 : "*Hallase en Condado de Guisnes entre el de Artoes, y el de Bolonia, àzia el mar Oceano.*"

177Celui-ci, fin connaisseur en la matière, vient d'obtenir l'année précédente son pardon de Louis XIV. Frondeur depuis 1651 puis passé au service de l'Espagne, il était déchu depuis 1652 et condamné à mort par contumace depuis 1654.

Le prince de Condé n'est pardonné qu'à la faveur du traité des Pyrénées, où son seul cas occupe les articles 79 à 88.

178cf. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'Oreiller du Roy n° 1, www.morinie.com,

d'ailleurs obtenu la confiscation des terres par le roi d'Espagne lors de l'érection de sa principauté en 1656¹⁷⁹). Alexandre II a alors une attitude pour le moins ambiguë : gouverneur de l'Artois (alors province espagnole), vice-roi de Catalogne et de Navarre, marié en 1656 aux Pays-Bas avec Ernestine, comtesse d'Arenberg et princesse du Saint-Empire, il obtient la Toison d'or en 1672¹⁸⁰.

Hormis son père, enfuit d'Espagne suite à la conjuration de Bouchain, l'ensemble de sa parentèle est liée à la Cour d'Espagne¹⁸¹ et lui-même ne cache que trop mal où va sa sympathie. Jean Le Charpentier dit de lui : "*comte de Hennin, &c, gouverneur de Valenciennes, &c, merita par sa vertu, par sa prudence, & son courage d'estre un des principaux Commandeurs des Armées du Roy d'Espagne, depuis que le flambeau de la guerre s'est allumé entre les deux Couronnes. Ce grand Prince, qui a eu la bonté de me combler souvent de ses faveurs, & de protéger ceux qui lui estoient recommandez de ma part, me devoit obliger à faire icy un Epitome de ses plus glorieux exploits, mais je (sic) de peur, d'offenser sa modestie je me tairay en ce lieu.*"¹⁸² Rappelons qu'à la même époque, Jean-Baptiste Christyn ne fut pas aussi discret quant aux mérites dudit : "*De cette généreuse lignée sortit un nouvel Alexandre, et s'il ne portait pas le nom de Grand mais celui de Bournonville, il agit en sorte qu'on le considère comme Grand : la Germanie vit la force de sa main, de même que la Belgique ; ah ! France, tu avais presque tout récemment écrasé Alexandre devant Valenciennes¹⁸³, qu'il se releva avec plus de courage d'une foule de terreurs ; ailleurs, noble guerrier aux multiples victoires, ici, il était, en une seule ville, défenseur et vengeur de tous les Belges ; il rapporta autant d'éclats que d'éloges, autant de triomphes que d'applaudissements ; les guerres le revendiquent comme leur Mars. Il passa sa vie à être le secours des Belges, à être valeureux et à leur amener des honneurs.*"¹⁸⁴

Quelques années plus tard, Casellas, premier partisan des allégations de Christyn, dédit son ouvrage à Alexandre II¹⁸⁵. Ainsi, au vu de ces éléments, la réalité du rapprochement d'Alexandre II est des plus douteuse : proche de la Couronne espagnole, ses contacts avec la monarchie française ne sont attestés qu'entre 1660 et 1663, dans un jeu où chacun a des intérêts bien définis : Alexandre II garantit ses possessions et Louis XIV tente de fidéliser un des plus importants lignages du nord de la France, alors qu'il vient de signer le traité des Pyrénées. Il est possible d'y discerner les premières tentatives de la politique des réunions (que Louis XIV développa largement de 1678 à 1681) dans un pays sur lequel il conserve tout son centre d'intérêt¹⁸⁶. Séduire l'élite nobiliaire permet dès à présent de faciliter une

juin 2008, pp. 3-10

179Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668, p. 171

180Brevet 496

181Notons seulement parmi ses beaux-frères Eugène de Montmorency-Bours, gouverneur de Saint-Omer. Il eut à soutenir le siège de 1677 contre Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Refusant de se présenter à son nouveau souverain, ses terres furent confisquées. Sur la vie dans l'Audomarois au Grand siècle, on lira avec profit : Thomas Delvaux, *Des fléaux et des hommes : Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys de la guerre de Hollande à la mort de Louis XIV (1672 – 1715)*, mémoire de maîtrise soutenue à l'université d'Artois, Arras, 2001.

182Jean Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Pais Bas ou Histoire de Cambrai et du Cambresis*, Leide, 1668, p. 311

183La gazette Renaudot nous précise qu'il leva une milice dans la ville pour remplacer ceux qui périrent à l'occasion des sorties. (n° 88 du 15 juillet 1656). Il est probable que cette réorganisation de la défense fait suite aux pertes dues au siège, commencé le 18 mai par Turenne, et à la bataille où Dom Juan et le prince de Condé réussirent à le faire lever en amenant à temps une armée de secours. Magnifier sa participation en niant le rôle de Francisco de Meneses, commandant la garnison de Valenciennes, souligne une nouvelle fois le processus usité par les comparses.

184Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668, p. 68

185*Consacrado, en grato obsequio de su obligacion, Arbol, y Frutos el mas cabal desempeño del Arbol mismo ; al Excellentissimo Señor Don ALEXANDRO II Duque, y Principe de Bournonville, Conde de Hennin, Baron de Caumont, Señor de Tamise, Bondù, Wasqueal, Fournes, Ranchicourt, Divion, Mesnil, &c. Cavallero de la Insigne Orden del Tuson de Oro, Governador, y Capitan General de la Artesia, Camarero de su Magestad Casarea, Mariscal General en sus Exercitos ; del Consejo Supremo de Guerra de su Magestad Catholica, y su Virrey, y Capitan General del Principado, y Exercito en Cataluña.*

186Le 08 mai 1667, suite au non-paiement de la dot de Marie-Thérèse d'Autriche, Louis XIV revendique les Pays-Bas espagnols et une partie de la Franche-Comté, ouvrant la voie à la guerre de Dévolution. En 1672, le roi de France intervient à nouveau sur ce front lors de la guerre de Hollande. Les guerres de la ligue d'Ausbourg et de succession d'Espagne y trouveront aussi un théâtre d'opérations privilégié.

annexion future.

Déjà condamné en Espagne par l'arrêt de Malines de 1636, Alexandre 1^{er} ne risquerait pas grand chose à initier la création de faux documents¹⁸⁷, il est toutefois innocenté par la correspondance échangée avec Pierre d'Hozier entre 1652 et 1656¹⁸⁸, dans laquelle il ne fait nullement état d'une piste boulonnaise et précise qu'il ne possède pas d'informations lui permettant d'aller au delà de Girard de Bournonville¹⁸⁹. C'est à cette conclusion que se range Hozier l'année suivante, en publiant la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction françoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, deꝝ l'an MXXXV*. Protecteur de C(h)arpentier et de ses amis¹⁹⁰, Alexandre II semble être largement compromis dans la création de la charte de 1071. En effet, celle-ci est publiée pour la première fois au moment même où Alexandre II s'efforce de plaire à la France. De plus, si C(h)arpentier avoue être entretenu par le prince de Bournonville en des temps difficiles¹⁹¹, le frontispice où s'étalent les armes (falsifiées) et le portrait de Jean de Launay dit assez "ceux qui lui estoient recommandez de [sa] part". Il n'est plus besoin que de rappeler toute l'amitié (voire la complicité) qui lient les frères Launay et Jean-Baptiste Christyn¹⁹² pour appréhender la connivence existante entre tous ces personnages.

Alexandre II de Bournonville a-t-il eu conscience de falsifier ses origines en soutenant l'entreprise de Christyn ? Cette intention coupable n'est guère évidente car s'il l'on connaît désormais toute la noirceur des travaux de Launay, tel n'était pas encore le cas à l'aube du règne du Roi-Soleil. Ainsi, le célèbre faussaire publie les "*mémoires des fondations, statuts, ordonnances et privilèges de divers collèges nobles de chanoinesses des Pays-Bas, leurs vestemens et des preuves qu'elles doivent faire pour y estre admises et receues. le tout recueilly par le sr Jean de Launay en estant requis de la Reyne de France, curieuse de connoistre l'estat des*

187Il n'est que de rappeler le précédent de Robert d'Artois, préférant l'exil en Angleterre aux foudres de la justice royale.

188Le Cabinet d'Hozier 60, "Bournonville" contient la correspondance d'Alexandre 1^{er} de Bournonville à Pierre d'Hozier, f° 42 à 58. Par celle-ci on connaît toute l'importance des rapports entre ces deux épistoliers. Ainsi, dès 1652, on lit : "*Monsieur,*

Le plus grand desplaisir que jaye eu en un voyage de trois jours que je fy dernièrement a Paris est de n'avoir pu rencontrer v[ot]re logis quelque recherche que jen aye faite, j'avois un cocher de louage si maladroït quil ne peut pas retenir lendroit que luy avoir marqué un valet de M[onsieu]r du Buisson et aux environ de la Croix du Tiroir nous fusmes de nuict chercher v[ot]re demeure en trois ou quatre petites rues et fraper a plus de vingt maisons.

Sil narrive aucun changement aux affaires qui nous oste la liberté daller a Paris jespere y faire encore un voyage et vous y voir au moins cest la seule chose qui peut my appeler." (Lettre du 29.09.1652 du camp de Ligne)

Quatre ans plus tard, les liens sont toujours aussi proche, et Alexandre 1^{er} de Bournonville a toujours autant de difficultés avec ses gens : "*Monsieur,*

Je me suis beaucoup reiouy de voir de nouvelles marques de vo[tr]e amitié et de vo[tr]e souvenir par vos lettres du 28 du Mois precedent, qui avoyent esté postées a Bruxelles com[m]e les miennes avoyant il y a trois semaines passées a Paris, Mais enfin le tout ma esté adressé. Ce courier nom[m]é Barbier est un paresseux et negligent, celui qui couroit avec luy pour Espagne ce plaignoit veritablement de sa lenteur, mais il ne la pas empesché de distribuer ces lettres a Valenciennes puisquils y ont arresté tout deux la nuict entiere pour le moins 13 ou 14 heures, et ce maudict courier ne ce contenta pas de me dire en ma chambre quil navoit point de lettres pour moy Mais encore de son cabaret il me renvoya un de mes laquais qui lavoit suivy me dire quil avoit widé toutes ses masles et quil ny avoit point de paquet pour moy. Cependant il sy en treuva cinq a Paris qui m'ont esté renvoyée. Si lon oblige des couriers a wider leur masles et mieux rechercher leur lettres apres cela, ils en doibvent avoir l'obligation a ce Barbier."

189Cabinet d'Hozier 60, "Bournonville", f° 57 : "*Je vous envoy le reste de la genealogie que jay pu desbrouiller de ce que jay de mesmoires et de tiltres [...] Sans le premier papier que je vous ay envoyé il ny a rien de plus haut que ce qui est en limprimé.*" Lettre écrite par le duc de Bournonville le 27 juin 1654 à Bruxelles.

190Cf. *supra* : Carpentier, *Op. cit.*, p. 311

191Dans son introduction dédiée aux Etats de Hollande et de West-Frise, Jean Le Charpentier précise : "*Je me suis persuadé que cet Oeuvre pour d'aussi justes titres doit estre rendu entre vos mains veu qu'il est le premier que j'ay enfanté dans vos Terres, où je me suis domicilié depuis neuf ans sous esperance d'un meilleur abry.*"

192Cf. *supra*

chanoinesses de Mons et autres des dits Pays-Bas. A laquelle réquisition l'auteur fit au subject de celles de Mons le dialogue suivant à Bruxelles l'an 1668."¹⁹³. Pierre de Launay, roi d'armes de Brabant, et son frère Jean, "roi d'armes de Bourgogne" (autoproclamé), sont alors des interlocuteurs indispensables pour les questions de noblesse et d'héraldique dans les Pays-Bas. Leurs offices, autant que l'expérience qu'ils ont acquise, leur confèrent une certaine notabilité dont témoigne le marquis de Castel Rodrigo ; où l'on constate que cette expertise les érige *de facto* en protégés des puissants¹⁹⁴. Juges de la qualité de leurs contemporains, ils se doivent d'être de confiance pour le pouvoir royal qui développe les recherches de noblesse et poursuit les faux nobles¹⁹⁵. Mais si la Couronne fait appel à eux pour débusquer les fraudeurs, elle n'hésite pas à leur demander aussi de justifier de leurs propres titres, mettant nos compères en facheuse posture. *Arx tarpeia Capitoli proxima*¹⁹⁶ : quelques années seulement après la requête de Marie-Thérèse d'Autriche touchant les chapitres nobles, Pierre de Launay est emprisonné de 1672 à 1674, alors que Jean de Launay est condamné à mort par contumace en 1673 aux Pays-Bas espagnols puis en France en 1687 où il fut "guindé la bart au col, étranglé court et net"¹⁹⁷. En conséquence, il est parfaitement envisageable qu'Alexandre II de Bournonville se soit laissé abuser de bonne foi : la tradition familiale faisant déjà état de l'ascendance boulonnaise des Bournonville.

En effet, un manuscrit¹⁹⁸ de Paul Gelic, écrit vers 1512, s'en fait l'écho selon Jean Le Charpentier : "*Gelic et de Ligne*¹⁹⁹ font sortir cette tres illustre Maison d'un Guillaume Comte de Ponthieu, qui vers l'an 964 se rendit maistre du Comtez de Boulogne, de S[aint] Paul ou de Therouane sur Arnould Comte de Flandres. Gelic dit que Guillaume laissa trois fils, dont l'ainé nommé Hilduin demeura Comte de Ponthieu, Hugues fut Comte de S[aint] Paul ou de Therouane, & Ernicule, posseda le Comté de Boulogne. Cehuy-cy laissa plusieurs fils, dont l'un nommé Ernicule, ou Ernulde (qui est le mesme qu'Arnould) surnommé le Burn, c'est à dire le Brun bastit le Chasteau de Bournonville, & luy donna son nom, comme il diroit la ville du Brun, que toutes les anciennes chartes appellent en latin Burnavilla, Burnulvilla, Burnivilla, ... De cet Ernicule, & de Hadenvide sa femme, fille du Vicomte de Breburg (qui est Bourbourg) sortirent entr'autres, Ernicule, Bauduin, & Gerard, surnommez de Bournonville. Un de ces trois freres fut père de Gérard de Bournonville."²⁰⁰ En "oubliant" par la suite de citer Gelic (qui n'est pas

193Bibliothèque nationale, salle des Manuscrits, MS Fr 31852

194Les deux premiers folios du MS Fr 31852 précisent dans quelles conditions Jean de Launay fut appelé auprès de la reine de France : "*Le Roy tres chrestien et la Reine estant en la ville d'Ath, le marquis de Castel Rodrigo Gouverneur g[e]n[er]al des Pays bas envoya le baron de Rocca les complimenter ; la Reine discourant avec ledit Baron le requit de la faire sage des qualitez et conditions d'une chanoinesse dont l'on parloit tant dans les Pays bas, sur quoy il replica qu'il scavoit bien que pour estre chanoinesse a Mons ou Nivelles, il falloit faire preuve de quelques quartiers extraits d'une ancienne noblesse militaire exemte de bastardise et bourgeoisie, mais que pour en esclaireir amplement sa Ma[jes]té de leurs Institutions et Privileges qu'il ne pouvoit pour n'en avoir une parfaitement connoissance : ledit Baron de Rocca estant de retour à Bruxelles pres du marquis de Castel Rodrigo fit son raport de tout ce qui s'estoit passé entre le Roy, la Reine et Luy, et particulièrement de ce que la Reine avoit souhaité de scavoir des chanoinesses, en suite de quoi ledit Marquis commanda de la part du Roy Catholique le Baron de Launay son premier genealogiste, historiographe et Roy d'armes d'aller incessamment trouver la Reine a Ath, et l'esclaircir pertinement des Privileges, statuts et preuves des chanoinesses, et de la fondation d'Icelles, a quoy le baron de Launay obeit promptement, mesme porta a la Reine une Poupée vestue tres proprement en chanoinesse, pour lui faire coinnoistre à l'oeil sa representation, et outre ce il explica a sa Ma[jes]té le tout en detail, co[m]me l'on peut remarquer par les vers faits sur ce discours avec la Reine en forme de Dialogue, apres un entretien de deux heures sur ceste matiere ; Elle fut si satisfaite du Baron de Launay, qu'elle luy fit p[re]sent de son portrait enrichy de diamans, et luy que par tout où elle luy pourroit rendre des bons offices, qu'elle le feroit de tout son coeur, luy témoignant d'estre bien aise de voir un sujet et domestique du Roy son Pere."*

195Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, p. 134 & ss. et Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté (XVI^e-XVII^e siècles)*, PURennes, Rennes, 2004, p. 21 & ss.

196"La roche Tarpéienne est proche du Capitole."

197Jean de la Fontaine, *Le charlatan*, dans *Fables choisies mises en vers*, livre VI, fable XIX, Paris, 1668

198*Chronique de Cambray*

199Carpentier est assez laconique sur ce manuscrit dont il dit s'être servi : "*Remarques de I. de Ligne Cambresien*."

200Jean Le Charpentier, *Op. cit.*, p. 301

nécessairement la source initiale), en s'appuyant sur l'une des innombrables²⁰¹ variantes de la filiation des comtes de Boulogne, et passant sur les incertitudes soulignées par cet auteur, ce paragraphe est repris par tous les compilateurs travaillant sur les Bournonville. Launay, sous la plume de Christyn, ayant eu le "mérite" d'ajouter la fausse charte de 1071 pour étayer cette fable.

Au delà de l'étude de cette famille, il est à souligner que l'apanage des hérésies généalogiques est monnaie courante²⁰². Ainsi, Garnier écrit à Chérin à Paris le 24 février 1776 : "*Il se décide sur des probabilités et débite hardiment ses reveries pour des faits. L'historien l'Allouette, si l'on doit le nom d'historien à un misérable declamateur sans jugement et sans goût, est si généralement décrié qu'aucun écrivain aujourd'hui n'oserait s'appuyer de son témoignage.*"²⁰³ Clairement identifiées, elles ne font illusion à personne et ce, dès la condamnation des intéressés : en effet, le MS 3290²⁰⁴ conservé à Saint-Omer fait état des ennuis judiciaires rencontrés en 1580 par "*François de Rosières, archidiacre de Toul, né dans le 16^e siècle, composa cet ouvrage en faveur de la maison de Lorraine, dans le tems des troubles de la France, à dessein de lui donner droit au trône, la faisant descendre de Pharamond et de Charlemagne. L'auteur ajouta de son chef plusieurs clauses aux titres qui sont au devant de cette histoire ce qui fit condamner cet ouvrage, et l'auteur fut enfermé à la Bastille, pour avoir employé dans son livre plusieurs choses opposées à la vérité de l'histoire et contre l'honneur et la réputation des Rois de France. Pour réparation de quoi il fut obligé de faire amende honorable en présence du Roi Henri III, contre qui il avoit tant de calomnies, ce livre a toujours été généralement méprisé.*"²⁰⁵ Par ailleurs, en 1702, Diego de Mendoza Austria y Moctezuma est exilé de Mexico pour avoir tenté d'usurper la qualité de cacique avec de faux codex²⁰⁶. Ainsi, bien loin d'une pseudo-connivence généralisée, la vigilance est de rigueur, tant sur le Vieux Continent que sur le nouveau.



Comme pour les Créquy, la recherche généalogique est à la mode au XVII^e siècle²⁰⁷. Dans le cas des Bournonville, ces publications ne sont pas le fruit de l'héritage de la dynastie étudiée mais on observe qu'elles coïncident avec l'ascension politique de la famille²⁰⁸ et qu'elles intéressent les deux côtés de la frontière²⁰⁹. Qu'elles en sont les motivations ? Si certaines entrent dans un cadre englobant l'ensemble de la noblesse (Hozier ou Anselme), le travail de Christyn est limité aux Pays-Bas voire au seul Brabant ; quant à celui de Casellas, dédié à Alexandre II, il ne constitue qu'une monographie de ce lignage. Cependant, la spécialisation n'engendre pas ici la qualité : l'objectivité et le sérieux sont incontestablement dans les lignes tracées par Hozier. Les autres auteurs reprennent l'existant ou se complaisent dans des fables. La fausse charte de 1071 tient une place centrale dans cette vision généalogique des Bournonville du XVII^e siècle. Prenant appui sur une filiation légendaire, ses inventeurs n'hésitent pas à l'incarner dans un document visant à garantir les visées politiques conjoncturelles de leur commanditaire. Image du terroir, les origines des Bournonville deviennent fallacieuses au XVII^e siècle en changeant de nature.

Où commence désormais la filiation de cette dynastie ? A l'image des travaux de Pierre d'Hozier, il convient de la faire débiter avec Gérard de Bournonville à l'exclusion de Guillaume dont

201 Isabelle Clauzel en dénombre 18 dans son opuscule : Isabelle Clauzel-Delannoy, *Op. Cit.*, p. 6

202 Elle ne sont cependant pas généralisées, comme le travail de Pierre d'Hozier le prouve de toute évidence.

203 Chérin 60, f° 71 (dossier Coucy-Polecourt)

204 Francisco de Rosières, *Stemmata lotharingiae ac Barri ducum*, Paris, 1580

205 Inventaire Aubin (MS 842), f° 1322-3

206 Nadine Béliand, *L'éviction des étrangers par le lignage, la légitimité et le mérite. La production historique des caciques immémoriaux de la vallée de Toluca (Mexique central, XVII^e - XVIII^e siècles)*, dans Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI^e - XX^e siècle)*, PURH, Rouen, 2007, pp. 49-82

207 Hozier en 1657, Christyn en 1663 et 1668, Charpentier en 1664 et 1668, Casellas en 1680, Anselme en 1730.

208 Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique [...]*, *op. cit.*

209 Suivant la même liste citée *supra* : France (Hozier), Brabant, Pays-Bas, Catalogne, France (Anselme)

rien n'indique qu'il est un cadet de Guines²¹⁰. Les comtes de Boulogne ne sont pas plus à l'origine des sires de Créquy que des seigneurs de Bournonville. Si la chronologie semble s'en arranger, il ne fait guère de doute que notre connaissance des origines de la Maison de Bournonville nous invite à rejeter ce lien, basée sur l'interprétation mensongère d'une charte conçue et fabriquée au XVII^e siècle sous l'égide d'un faussaire patenté.

Bibliographie

Archives

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. ADN, B 19641 | 8. MS Latin 5951 |
| 2. ADN, Fonds Ghys, E40-55 | 9. MS Latin 13836 |
| 3. BMSO, MS 3290 | 10. MS Latin 31821 |
| 4. <i>Cabinet d'Hozier</i> , n° 60 | 11. MS Latin 31828 |
| 5. <i>Cabinet d'Hozier</i> , n° 112 | 12. MS Latin 31852 |
| 6. Fonds Duchesne, n° 59 | 13. MS Latin 31858 |
| 7. Fonds Duchesne, n° 120 | 14. <i>Pièces originales</i> , n° 472 |

Manuscrits

15. Jean Charles Joseph Aubin, *Catalogue raisonné des livres imprimés de la bibliothèque de Saint-Omer*, 1823 (inventaire commencé vers 1804), BMSO 842, tome 2
16. [Estevan Casellas]²¹¹, *Genealogia de la Casa de Bournonville con Cartas y documentos*, Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Fonds espagnol 317, XVII^e siècle
17. Pierre d'Hozier, *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction françoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, deçà l'an MXXXV. Dressée sur les titres domestiques, chartes d'églises, arrests du Parlement, chroniques et histoires manuscrites et imprimées, anciennes généalogies et autres bonnes preuves ; et présentée à monseigneur le duc de Bournonville*, Paris, 1657

Imprimés

18. Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1855
19. Christophe Butkens, *Trophees tant sacrés que prophanes de la duché de Brabant reparti en dix livres. Contenant l'Origine succession & Descendance des Ducs & Princes de cette Maison, avec leurs actions plus signalées. Ensemble les Genealogies de plusieurs Ducs, Princes, Comtes, Barons, Seigneurs & Nobles leurs Vassals & Subjects. Avec les preuves servantes à entière verification*, Bruxelles, 1657
20. Christophe Butkens, *Trophées du Brabant*, 2 tomes, La Haye, 1724
21. Christophe Butkens, *Supplément aux Trophées du Brabant*, 2 tomes, La Haye, 1726
22. Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelone, 1680

210N'apparaissant que dans la fausse charte de 1071, l'existence même de ce Guillaume de Bournonville peut aisément être remise en cause.

211L'identification de ce manuscrit ne fait guère de doute à sa lecture : il s'agit sans conteste du manuscrit publié par Casellas en 1680. Initialement versé aux pièces originales 472, il en fut retiré au XIX^e siècle tel qu'il est mentionné au f° 77 de son dépôt originel : "Voyez au fonds espagnol n° 3317 un volume de mémoires généalogiques sur la famille de Bournonville lequel a été retiré de ce carton le 6 janvier 1863." Il y a simplement lieu de rectifier la côte qui porte le n° 317.

Oreiller du Roy

23. Louis Nicolas Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse précédé d'un discours sur l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits & prérogatives, la manière d'en dresser les preuves & les causes de sa décadence*, Paris, 1788
24. François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863-76, 3^e édition
25. Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663
26. Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668
27. Jean-Baptiste de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome 7, Paris, 1826
28. André Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639
29. André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631
30. Th. Duchet & Arthur Giry, *Cartulaires de l'église de Térouane*, Société [Académique] des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1881
31. Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, *Essais*, 1595
32. Pierre (de) Guibours "le père Anselme (de Sainte-Marie)", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualités, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1726-33, 3^e édition
33. Pierre (de) Guibours "le père Anselme (de Sainte-Marie)", *Le palais de l'honneur ou les généalogies historiques des illustres maisons de France, et de plusieurs nobles familles de l'europe*, Paris, 1663, Bibliothèque nationale (Tolbiac) – RES-LM1-10
34. Daniel Haigneré, *Les chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Licques (1078-1311)*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1889-1890
35. Jean Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, Paris, 1693 (2^e éd. : 1695)
36. Jean de la Fontaine, *Le charlatan*, dans *Fables choisies mises en vers*, livre VI, fable XIX, Paris, 1668
37. Jean Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Païs Bas ou Histoire de Cambrai et du Cambresis*, Leide, 1668
38. Pierre de Ronsard, *Les quatre premiers livres de la Franciade*, Paris, 1572
39. Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire Universel de France*, tome 10, Paris, 1817

Travaux

40. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, Paris, 1985
41. Albert Bollengier, *La filiation de la famille des Plancques-Hesdigneul de Béthune fut-elle truquée au XVII^e siècle ?*, Paris, 1955
42. François Bruche, *Les Honneurs de la Cour*, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 2000
43. André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France. 3, De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, pp. 18-51
44. Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie, XII^e – XVIII^e siècle, Pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006
45. Isabelle Clauzel-Delannoy, *Comtes et comtesses de Boulogne*, Cercle d'études en pays boulonnais, Boulogne, 2007
46. Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté (XVI^e-XVII^e siècles)*, PURennes, Rennes, 2004

Oreiller du Roy

47. Joël Cornette, *Chronique du règne de Louis XIV*, Sedes, Paris, 1997
48. Thomas Delvaux, *Des fléaux et des hommes : Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys de la guerre de Hollande à la mort de Louis XIV (1672 – 1715)*, mémoire de maîtrise soutenue à l'université d'Artois, Arras, septembre 2001
49. Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006
50. Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007
51. Arthur Giry, *Les châtelains de Saint-Omer (1042-1386)*, Paris, 1875
52. Alexandre Hermand et Louis Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Paris, 1860
53. Alexandre Yali Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000
54. John Haywood, *Atlas des Vikings 789-1100, De l'Islande à Byzance : les routes du commerce et de la guerre*, Autrement, Paris, 1996
55. Pierre-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, Paris, 1829
56. Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, 1996
57. Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle) : essai d'anthropologie sociale*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002
58. Jiří Louda & Michael Maclagan, *Les dynasties d'Europe*, Bordas, Paris, 1995
59. Georges Martin, *Histoire et généalogie des maisons de Ligne et d'Arenberg*, Lyon, 2003
60. Jean-François Nieuw, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, de Boeck, Bruxelles, 2005
61. Michel Parenty & Henri Lorge, *Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais*, 1989, art. "Bournonville"
62. Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, Paris, 2004
63. Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1997, 3e éd.
64. Myriam Provence, Emmanuel de Boos & Jérôme Pecnard, *Les plus beaux arbres généalogiques*, Les arènes, Paris, 2006
65. Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI^e – XX^e siècle)*, PURH, Rouen, 2007
66. Danielle Régnier-Bohler, *La légende arthurienne*, Robert Laffont, Paris, 2002
67. Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997
68. Jean-Fréd Tourtchine, *Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord*, tome 1, dans *Les manuscrits du CEDRE*, Cercle d'Etudes des Dynasties Royales Européennes, Paris, 1989
69. Ernest Warlop, *The flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1975-6

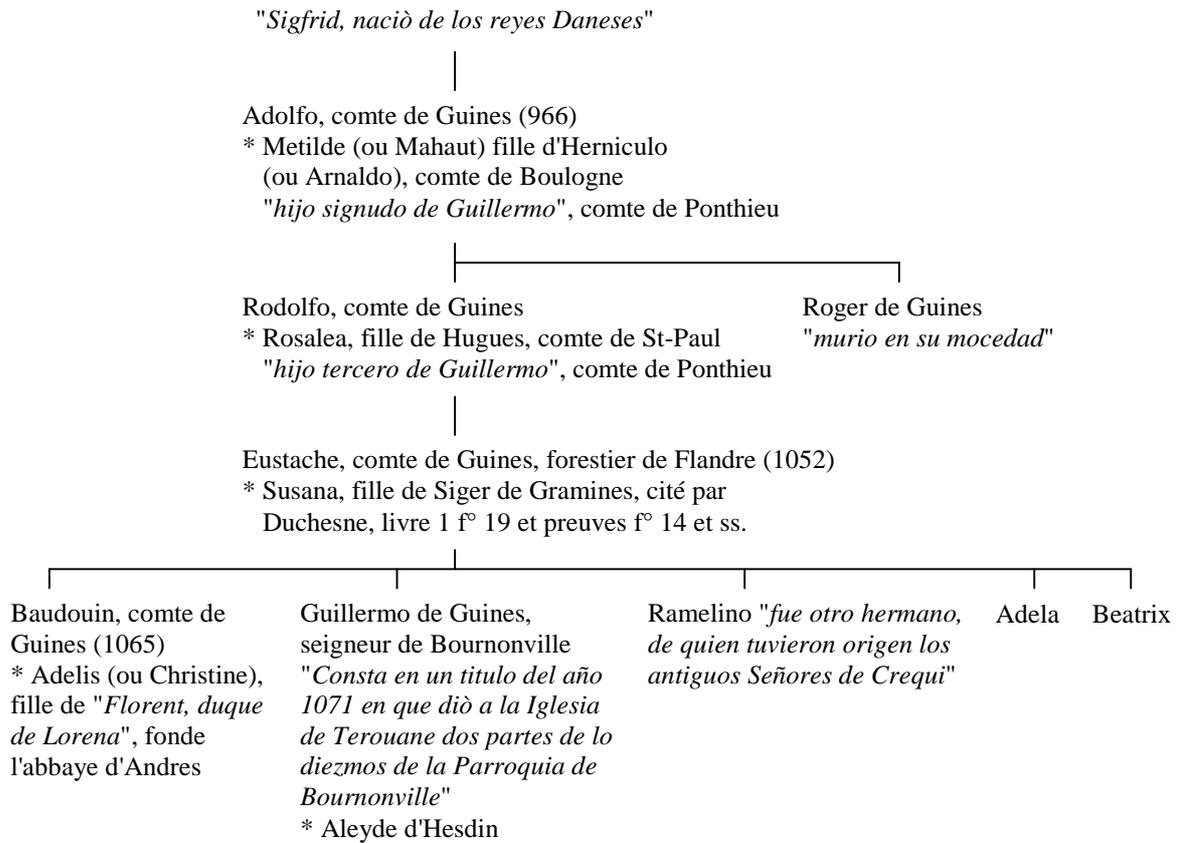
Articles

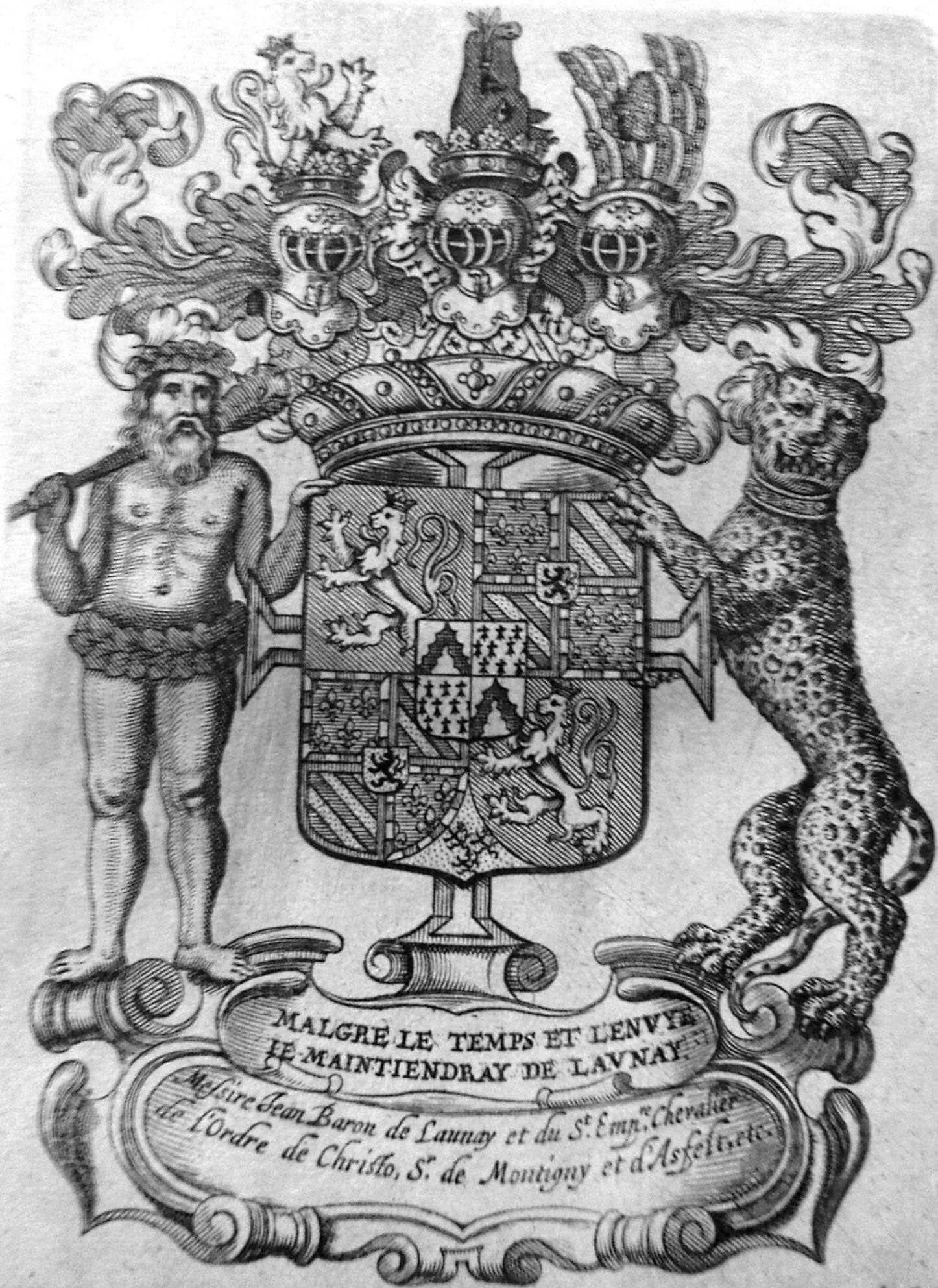
70. François Caron, *Baugé : Sur les traces d'Anne de Melun en Anjou*, à paraître.
71. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio, baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.
72. François Caron, *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, *L'Oreiller du Roy* - n° 2, décembre 2008, pp. 107-119.
73. Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII^e siècle : les hérauts d'armes et faussaires*, dans *Votre généalogie* n° 13, juin-juillet 2006, pp. 39-42

Oreiller du Roy

74. Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII^e siècle : les hérauts d'armes et faussaires Pierre et Jean de Launay*, dans *Votre généalogie* n° 14, août-septembre 2006, pp. 37-39
 75. Dominique Delgrange, *Faussaires et généalogistes au XVII^e siècle : Jean "baron" de Launay*, dans *Votre généalogie* n° 15, octobre-novembre 2006, pp. 37-40
 76. Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII^e siècle*, *L'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48
 77. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, *L'Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10
 78. Amandine Favre, *Le patrimoine généalogique*, 2007
 79. Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII^e siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans *les publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984
 80. Alexandre Yali Haran, *Les droits de la couronne de France sur l'Empire au XVII^e siècle*, *Revue historique* n° 605, Paris, janvier-mars 1998
 81. A. Le Glay, *Notice sur J.-B. Carpentier, historiographe du Cambrésis*, dans *Revue du Nord*, tome 1, Lille, 1833, pp. 291-304
 82. Daniel Haignéré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, art. "Bournonville"
 83. Daniel Haignéré, *Quelques chartes inédites concernant les abbayes, les prieurés, ou les paroisses de l'ancien Boulonnais*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 13, Boulogne-sur-Mer, 1882-1886
 84. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1927, vol. 90, col. 237, 445 & 595
 85. Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI^e siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006
 86. Charles van Renynghe de Voxvrie, *Le manuscrit Ghys*, dans *Tablettes de Flandre*, tome 1, Bruges, 1948, pp.32-38
 87. Charles van Renynghe de Voxvrie, *Les manuscrits de Jean de Launay*, dans *Tablettes de Flandre*, tome 8, Bruges, 1960, pp. 241-279
 88. Gaston Zeller, *Les rois de France candidats à l'Empire : essai sur l'idéologie impériale en France*, *Revue historique* n° CLXXIII-2, Paris, 1934, pp. 273-311 & 497-534
- documentaire**
89. Wilfried Hauke, *Arthur, l'invention d'un roi*, Arte, 15 février 2009

L'origine des Maisons de Bournonville et de Créquy selon Estevan Casellas







Illust.^{iss} Dominus
Launay ac Sacri
Ordinis Christi
de Montigny et



Ioannes Baro de
Imperii Militaris
Eques, Toparcha
Asselt &c.^a



*A Van Schuppen delinavit
Bruxellis anno 1682*

sculpsit et exsculpsit Parisijs anno 1700

Posuit Fines

Nostras Pacem

BRABANTIAE CANCELLARIUS
OCTOBRIS 1690. OBI JACET

OBIIIT BRUXELLIS DIE 28
IN AETATE PP. AVGVSTINIANORV



Christyn (Jean Baptiste) Baron de Meerbeek, Chancelier de Brabant en 1682,
+ 1690.



BONAVENTURA, FORNAGHERA, SCULPTORIS OPERA. 1670

ALEXANDRO, DVQUE, Y, PRINCIPE, DE BOVRNONVILLE, CONDE, DE HENNIN
BARON, DE, CAVMONT, SENOR, DE, TAMISE &, CAVALLERO, DE LA INSIGNE
ORDEN, DEL, TVSON, DE, ORO, DEL, CONSEIO, SVPREMO, DE, GVERRA, DE, SV
MAG.^D; MARESCAL, GENERAL, DE, LOS, EXERCITOS, IMPERIALES, VIREY
Y, CAPITAN, GENERAL, DEL, PRINCIPADO, DE, CATALVNA, Y, CAP:OL-DEL, EXERCI-
TO, &.



LES Armes de la Maison de BOVRNONVILLE sont composées d'un escu de sable au lyon d'argent à la queue fourchue passée en fautoir, couronné, lampassé, & armé d'or. LES Supports ou Tenans, deux lyons d'or; celui à droit ayant vne banniere aux Armes anciennes de Bournonville, qui sont d'argent à trois Culiers ou Louches de sable 2. 1. & celui à gauche aussi vne banniere aux Armes de Leulnes-Bournonville modernes, blasonnées cy-dessus. LE Cimier ou Tymbre, vn lyon naissant d'or au blason de l'Escu, tenant entre ses pattes les deux bannieres cy-dessus. LE Cry BOVRNONVILLE.

Gournonville

87

